

LE MAGAZINE

→ janvier 2005

N° 34 - 2 €

Orsay



bonne année 2005!

- 2005, année mondiale de la physique
- **Yvette** : un plan de prévention des risques d'inondation
- **Dossier santé** : fumer, un pari (perdu) pour l'avenir ?
- **Fleurissement** :
une "petite fleur" pour Orsay



- 3 → ÉDITO
- 4 → SCIENCES / UNIVERSITÉ / ENTREPRISES
 2005, année mondiale de la physique
 Un nouveau directeur à Supélec
 Les entreprises : en quête de qualité
 Start-up à Orsay : Imagine Eyes
- 8 → ACTUALITÉS
- 10 → D'HIER ET D'AUJOURD'HUI
 Le train à Orsay
 Le Cours Secondaire d'Orsay
- 12 → FAMILLE / JEUNESSE
- 14 → TRAVAUX
- 16 → YVETTE
 Un Plan de prévention des risques d'inondation
- 18 → SANTÉ / ANCIENS
- 19 → ENVIRONNEMENT
- 20 → EN BREF...
- 21 → VIE MUNICIPALE
 Le recensement
 État-civil
 Les Conseils Municipaux
- 24 → DOSSIER SANTÉ
 Fumer : un pari (perdu) pour l'avenir
- 26 → FLEURISSEMENT
 Orsay gagne sa première «fleur»
- 27 → RETOUR SUR IMAGES
- 30 → RÉFORME / LOI
- 31 → URBANISME
- 32 → AGENDA



bonne année à tous



Madame, Monsieur,
Chers Amis Orcéens,

2004 s'achève sur une note de bonne humeur pour notre Commune : les efforts de chacun en matière de développement durable, de qualité environnementale et de fleurissement ont été couronnés de succès. Pour la première fois de son histoire, Orsay est décorée d'une « petite fleur », symbole des plus belles villes fleuries de France.

Merci à nos jardiniers, mais surtout à chacun d'entre vous pour nous avoir permis de remporter cette première décoration où plusieurs éléments ont été pris en compte pour départager les villes en compétition : la qualité du cadre de vie en général, l'entretien du patrimoine bâti, la propreté... et les fleurs, bien entendu ! Tout cela relève de chaque citoyen !

Pour continuer dans la même direction, les fêtes de Noël ont été l'occasion d'un petit concours de façades illuminées et vous avez aussi été fort nombreux à y participer pour agrémente l'ambiance de notre ville.

L'autre bonne nouvelle, en ce début d'année, concerne l'intercommunalité. Conformément aux vœux que notre équipe municipale a toujours formulés, les Ulis n'ont finalement pas intégré la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay le 1^{er} janvier. Rappelons que l'intérêt de l'entrée des Ulis dans notre Agglomération s'est trouvé très amoindri depuis que les deux autres villes qui forment la zone d'activités de Courtabœuf, Villejust et Villebon, ont choisi de se tourner individuellement vers d'autres intercommunalités (Villejust a rejoint la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix avec Nozay, Montlhéry et Longpont et Villebon est en cours de rapprochement avec Massy et Longjumeau).

Enfin, l'Asie du sud vient de connaître un terrible bouleversement. Pensons à tous ceux qui ont connu, fin décembre, la douleur d'une mort violente dans cette partie du monde. Parce que de nombreux Occidentaux ont disparu tragiquement, ce drame est devenu soudainement planétaire. La France a toujours montré l'exemple de ce «devoir d'ingérence humanitaire» et nos vœux vont vers ces familles entourées par les secouristes, les bénévoles civils ou militaires, pour leur dire notre tristesse.

Ces événements doivent nous refaire prendre conscience de la chance que nous avons de vivre ici.

Bonne année à tous !

Marie-Hélène Aubry
votre Maire,
et l'équipe municipale

Solidarité Asie du sud

La Mairie d'Orsay organise un regroupement des dons que tous les Orcéens voudraient faire au profit des victimes d'Asie du sud-est, en liaison avec la Fondation de France et l'Association Appel Détresse.

Tous les jours dans le hall de l'Hôtel de ville

2005 année mondiale de la physique

A l'initiative de l'Union Internationale de Physique Pure et Appliquée (IUPAP) et de l'European Physical Society (EPS), l'année 2005 a été choisie pour célébrer les sciences physiques dans le monde entier, exactement cent ans après la parution des travaux révolutionnaires d'Albert Einstein. Sur trois thèmes fondamentaux - le quantum de lumière, la relativité et le mouvement brownien - ces travaux ont en effet ouvert la voie à pratiquement tous les développements de la physique du XX^{ème} siècle.

L'année 2005 a été déclarée «année mondiale de la physique» par l'UNESCO et «année internationale de la physique» par l'ONU. Au-delà de la commémoration d'une grande figure de la physique du XX^{ème} siècle, l'objectif de cette action est aussi de faire connaître à un public le plus large possible les progrès, l'importance et les enjeux de ce grand pan de la science.

Placées en France sous la responsabilité d'un Haut Comité de parrainage dont fait partie Pierre-Gilles de Gennes, Orcéen prix Nobel de physique, les manifestations sont coordonnées par un comité de pilotage qui réunit des représentants de la Société française de physique, du Ministère délégué à la Recherche et aux nouvelles Technologies et des organismes de recherche.

Quels sont les enjeux de cette année de la physique ?

Les manifestations proposées ont pour objectifs de combattre le relatif désintérêt que l'on note aujourd'hui dans la jeunesse pour les carrières scientifiques et redonner le goût de la démarche scientifique. Il est essentiel de faire comprendre que le XXI^{ème} siècle aura un besoin croissant de concepts et d'outils fournis par les sciences physiques pour trouver des solutions aux problèmes majeurs qui préoccupent nos contemporains : la production d'énergie, la protection de l'environnement, même et surtout la santé publique devront faire appel aux ressources de la physique dans une approche pluridisciplinaire de la recherche.



Cinquante ans après sa création par Irène et Frédéric Joliot-Curie, le centre scientifique d'Orsay célébrera son cinquantenaire en 2005. L'événement se déroulera sous le haut patronage de François Fillon, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour fêter ces cinquante années de recherche et d'enseignement, le centre d'Orsay met en place un programme de manifestations scientifiques et culturelles.

Le programme proposé s'adresse à un large public : étudiants, personnels du campus, habitants des communes avoisinantes et grand public sont invités à assister aux conférences, spectacles et concert, et à prendre part aux concours, visites, expositions et événements sportifs.

Sept conférences exceptionnelles seront données par des membres de l'Académie des sciences de janvier à avril 2005. Des manifestations scientifiques, culturelles et sportives se dérouleront ensuite du 15 au 21 avril.

Des séances officielles sont prévues pour la dernière journée. La matinée est consacrée à des exposés portant sur l'histoire du campus d'Orsay et sur l'évolution des formations qui y sont dispensées. L'après-midi est réservé à des discours qui seront donnés par des personnalités scientifiques et des représentants des tutelles.

Tout le programme sur le site :

<http://www.u-psud.fr/orsay>, rubrique « actualités »
campusorsay.50ans@dir.cso.u-psud.fr

Alain Bravo succède à Jean-Jacques Duby à la tête de Supélec

Le 13 octobre dernier a eu lieu la cérémonie officielle de passation de pouvoir entre Jean-Jacques Duby et Alain Bravo, à la Direction Générale de l'Ecole Supérieure d'Electricité. Souhaitant prendre sa retraite, Monsieur Duby laisse les rênes de Supélec à Alain Bravo, membre du Comité de Direction depuis 6 ans.

La continuité logique d'une carrière

La nouvelle nomination d'Alain Bravo à la tête de Supélec s'inscrit dans la continuité. Après avoir fait carrière dans les télécommunications, il s'est consacré, ces dernières années, à diriger une opération de prospective appelée FutuRIS (Recherche Innovation Société). Directeur Général de Supélec, il a désormais l'opportunité de pouvoir « *toucher du doigt les enjeux de l'enseignement supérieur de notre pays ce qui est quelque chose d'extrêmement stimulant* », confie-t-il. « *C'est une école qui, en 110 ans, a connu beaucoup d'événements, de contextes variés. Elle a eu cette capacité à les traverser en préservant l'essentiel et à inventer au fur et à mesure des modes de fonctionnement qui lui permettaient de s'adapter. J'aborde mes nouvelles fonctions avec sérénité car la passation de pouvoir s'est très bien déroulée. Il est essentiel de bien assumer ses responsabilités et de bien les transmettre. La bonne transmission de relais permet le succès d'un changement de direction. Bien souvent la solidité des institutions passe par là.* »

Ses projets pour l'école

L'évolution 2002-2005 de l'école s'est traduite notamment par une croissance forte des effectifs (passés de 360 à 440 élèves), une réforme pédagogique sur les 3 campus (Metz, Rennes et Gif) et un développement de l'internationalisation : après des liens forts avec l'Amérique et l'Europe, de nouveaux partenariats avec des universités ont été bâtis avec l'Asie, Singapour et la Chine notamment. Un des objectifs majeurs d'Alain Bravo est de continuer à développer les relations avec l'étranger : « *En 2006-2009 (nouveau contrat quadriennal passé avec la Direction de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Education*

Nationale), Supélec va passer à un stade supérieur de son ouverture internationale », affirme le nouveau Directeur. Supélec se doit de former des ingénieurs aptes à s'adapter à l'évolution des systèmes de l'énergie et de l'information, autour de systèmes ouverts de plus en plus complexes.



Jean-Jacques Duby et Alain Bravo

La fondation Supélec, un rôle essentiel dans le développement de l'école

La fondation permettra à l'école de se développer dans de nouveaux domaines de recherche pluridisciplinaires et dans les technologies-clefs des 50 prochaines années comme la nanotechnologie, la biotechnologie, les technologies de l'information et les technologies cognitives. Son rôle est de rester en état de veille et d'ouverture à ces nouvelles technologies aussi bien sur le plan national qu'international.

Supélec, une école aux allures d'entreprise privée ?

« *L'école fonctionne comme une PME de 300 personnes avec un budget d'environ 30 millions d'euros. 50% du financement venant de crédits publics, l'école doit assurer le reste de son financement avec ses ressources propres provenant des activités de recherche et de formation continue* » explique le nouveau Directeur.

La fondation Supélec, quant à elle, a été créée sous l'égide de la Fondation de France et est en phase de montée en puissance.

« *C'est en réalité les industriels qui ont créé un laboratoire et c'est le laboratoire qui a créé l'école*, relate Alain Bravo. *C'est très particulier et c'est ce qui explique la vocation de recherche de l'école, qui a déjà été développée et qui va perdurer car recherche, innovation et enseignement supérieur forment un triptyque essentiel* ».



La qualité,

une nouvelle préoccupation pour les entreprises

Les entreprises évoluent, progressent. Elles cherchent constamment à optimiser leur fonctionnement interne et leurs relations avec l'extérieur, clients, partenaires et fournisseurs, en s'appuyant sur des référentiels internationaux.

Qu'est-ce que la certification ISO 9000 ?

La vocation de l'AFAQ (organisme indépendant de certification) est de suivre et d'évaluer les entreprises dans leur démarche qualité et de se porter caution de leur professionnalisme. Les entreprises quant à elles s'engagent à se structurer de manière à s'inscrire dans une dynamique de progrès nécessaire à leur compétitivité.

Les normes ISO 9000 sont la référence internationale des entreprises en matière de certification des systèmes de management de la qualité. La certification selon ces normes reconnaît l'efficacité de l'organisation d'une entreprise et lui permet de garantir la confiance et la satisfaction de ses clients.

La certification, une valeur ajoutée pour l'entreprise.

La certification peut générer un nouvel élan dans la relation client. En plaçant la satisfaction du client au cœur de l'organisation, la mise en place d'un système de management de la qualité est un élément favorisant le développement d'une entreprise. La certification vient démontrer l'efficacité de l'entreprise et conforter son image, en garantissant la qualité des processus mis en place et leur évolution. Elle place l'entreprise dans une logique de

progrès permanent qui continuera à s'appliquer et à se développer une fois la certification obtenue. Dans ce contexte, la valeur de la certification est une garantie aux yeux des clients. La certification est également un projet collectif engageant l'ensemble des acteurs de l'entreprise pour faire progresser l'organisation du travail et les rapports professionnels. Cette démarche, mobilisatrice pour le personnel et validée par un organisme certificateur, peut se révéler un outil de cohésion interne pour l'entreprise.

Le CEA de Saclay certifié ISO 14001 et ISO 9001

L'AFAQ (Agence Française de l'Assurance Qualité), après trois semaines d'audit afin d'évaluer la mise en place du système de management et son fonctionnement, a décerné au Centre CEA de Saclay la certification ISO 14001. Il s'agit d'une norme reconnue internationalement qui prescrit les exigences relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la maintenance et à l'évaluation d'un système de management environnemental. Cette certification est une preuve que l'entreprise montre une volonté de respect de la nature et qu'elle s'engage à améliorer en permanence son action en matière de protection de l'environnement. Le périmètre certifié comprend les principales installations et activités susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Parallèlement à sa démarche environnementale, le centre de Saclay s'est vu accorder la certification ISO 9001 pour l'ensemble des activités de recherche sur l'énergie nucléaire ainsi que sur les activités de support technique et administratif.

Robert ROY, Directeur Général de BATT,

témoigne (entreprise d'Etudes Techniques et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du territoire) :

« Chez BATT, nous travaillons depuis de longues années sur la certification ISO 9001. Il s'agit d'une démarche de fiabilité et d'amélioration continue, destinée à corriger les dysfonctionnements internes et les non-conformités, dont le but final est la satisfaction de nos clients à travers une écoute accrue.

Accompagné par la société DEXTRAL, installée sur la zone de Courtaboeuf, BATT a mené une démarche de certification qui s'est avérée être un formidable projet d'entreprise, impliquant et dynamisant l'ensemble des acteurs de BATT autour d'un but commun.

La mise en œuvre des indicateurs de performance recentre continuellement le client au cœur de l'organisation de BATT ».

C'est cette entreprise qui a été choisie pour les chantiers de réaménagement de voiries sur les quartiers de Mondétour et de Lozère.



Marie-Hélène Aubry avec le Maire de Saclay, Georges Szymkowiak et M. Pervès, directeur du CEN Saclay

Imagine Eyes une start-up en plein cœur d'Orsay

En janvier 2000, le magazine d'Orsay présentait Imagine Optic, une entreprise innovante de haute technologie, qui a grandi au sein de la pépinière d'Orsay. Quatre ans plus tard, ses créateurs, Samuel Bucourt et Xavier Levecq, annoncent la naissance de sa petite sœur, Imagine Eyes.

Installée depuis 2000 au cœur du Parc d'Orsay dans des locaux de 250 m², Imagine Optic a encore grandi et bénéficie aujourd'hui d'une surface de 700 m² au 18 rue Charles de Gaulle, 400 m² étant entièrement dédiés aux ateliers et laboratoires. Elle y héberge Imagine Eyes, dont l'activité est complémentaire.

Imagine Optic a développé une technologie de mesure de la qualité de faisceaux lumineux et commercialise un capteur permettant d'analyser ces faisceaux lumineux et plus précisément le front d'onde optique. On compte parmi ses clients les fabricants de lecteurs DVD, notamment Thomson, Pioneer et Toshiba, mais aussi des fabricants d'objectifs photo comme Nikon, Canon ou Pentax.

Imagine Eyes, quant à elle, applique l'analyse de l'onde optique à l'œil. Comme une lentille, l'œil est un système optique qui peut être caractérisé. Le premier produit développé par la jeune société est un aberromètre : si vos lentilles de contact sont mal ajustées, cet instrument détectera les défauts visuels très précisément pour que votre ophtalmologiste puisse vous prescrire les lentilles ou lunettes qui vous sont adaptées. C'est un outil qui peut également détecter les pathologies de la vue : les kératocônes (déformation de la cornée), par exemple, sont facilement détectable par l'aberromètre, même très tôt dans le développement de la pathologie.

Les fondateurs d'Imagine Eyes souhaitent voir leur petit bijou de technologie devenir le nouveau standard utilisé par l'ensemble de la profession. Et ils s'en donnent les moyens : leurs premiers clients sont les laboratoires des universités de Murcia (Espagne), Montréal, Manchester et Maastricht. Or, dans le milieu de l'ophtalmique, ces laboratoires sont les leaders d'opinion sur le marché : l'effet d'échelle est rapide et garanti !

Imagine Eyes a de beaux jours devant elle : elle bénéficie de l'appui matériel et logistique ainsi que du savoir-faire de son aînée. Soutenue également par Optics Valley (cluster regroupant la filière optique) et l'AFOP (syndicat professionnel national d'optique et de photonique), Imagine Eyes peut ainsi profiter d'« effet réseau » et se développer rapidement.



Les trois fondateurs d'Imagine Eyes : Samuel Bucourt, Nicolas Château et Xavier Levecq

Comment a été créée Imagine Eyes ?

L'initiateur du projet est Nicolas Château, ex-responsable Recherche et Développement d'Essilor Lentilles de contact. Leader d'un projet européen au sein d'Essilor, son objectif était de caractériser l'œil afin de proposer des lentilles de contact personnalisées. Il s'était rapproché d'Imagine Optic pour son savoir-faire en métrologie. Lorsqu'Essilor revend sa filiale Lentilles de contact, Nicolas Château décide de monter quand même le projet et allie ses compétences cliniques au savoir-faire industriel d'Imagine Optic. De cette collaboration naît Imagine Eyes.

LE SIOM SIGNE UNE CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ AVEC LA VILLE DES ULIS



Marie-Hélène Aubry, Président du SIOM et Françoise Marhuenda, Première Adjointe des Ulis

Poursuivant ses objectifs d'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, la ville des Ulis a signé le 9 novembre dernier une convention de Gestion Urbaine de Proximité.

Cette convention porte sur deux priorités :

améliorer le stationnement et mieux gérer les ordures ménagères et les encombrants. L'Etat, la Région, le Département, la police, les bailleurs sociaux et le SIOM (syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères) présidé par Marie-Hélène AUBRY, maire d'Orsay, en sont signataires. Partenaire opérationnel de première importance, le SIOM apportera une contribution précieuse à la mise en œuvre de cette nouvelle convention.

Hubert Marty Vrayance, nouveau Commissaire des Ulis et Commissaire Adjoint de la circonscription de Palaiseau

Le Commissaire Marty a pris ses fonctions en août dernier à la tête du Commissariat Central des Ulis. A 46 ans, Hubert Marty a déjà un parcours professionnel étonnant.



Quel est votre parcours ?

J'ai tout d'abord intégré Sciences Po à Paris, puis je me suis orienté vers le droit public. Après ma maîtrise, j'ai tenté les concours de l'ENA et de l'ENM (École Nationale de la Magistrature), puis celui de commissaire de Police : j'en suis sorti major de la promotion ! A la suite de mon stage de commissaire à Grenoble, j'ai pu choisir les Renseignements Généraux au Havre pour exercer mon métier. A l'époque du président Mitterrand, j'étais Directeur des Renseignements Généraux dans la Nièvre. Je suis ensuite parti en coopération technique au Gabon et au Burundi pendant quatre ans. De retour à Paris, j'ai pris un poste dans la sécurité informatique au service du Premier Ministre, au cœur de la coopération internationale contre la cybercriminalité. Par la suite, j'ai été affecté à la Direction du Personnel pendant un an et demi. Récemment, j'ai souhaité reprendre du service actif dans la sécurité publique. C'est à ce moment-là que l'on m'a proposé ce poste aux Ulis que j'ai accepté avec plaisir !

En quoi consiste le métier de Commissaire ?

C'est un métier de contact, au service de la population, pour vivre mieux dans la cité et pour que la vie quotidienne soit facilitée pour tous, dans le respect des lois et des règlements. Passionné par mon métier, j'apprécie de pouvoir l'exercer dans des univers variés : rattaché au Ministère de l'Intérieur, j'ai la possibilité d'être affecté dans des secteurs très différents.

Comment se passe la vie au Commissariat des Ulis ?

Je travaille avec une équipe jeune, de très grande qualité : ce sont des personnes très consciencieuses qui aiment leur travail et qui montrent une grande disponibilité. Cet investissement personnel est indispensable dans nos métiers !

Quel est le montant de votre retraite Sécurité Sociale à déclarer ?

Le 08 21 22 24 26 (0,12 € la minute) est le numéro spécifique pour connaître le montant de sa retraite Sécurité Sociale à déclarer aux impôts, disponible du 1er février à la fin mars 2005 uniquement. Du lundi au vendredi, de 8h à 17h (en dehors de ces horaires, un serveur vocal prend le relais 7 jours sur 7, 24h sur 24).

Quel devenir pour les anciens locaux de la MJC ?

Si vous passez par l'allée de la Bouvèche, devant la salle Jacques Tati, vous constaterez que les anciens locaux de la MJC ont été démolis et vous vous demanderez peut-être pourquoi.

Une opération obligatoire de désamiantage a dû être faite ; compte-tenu de l'état des locaux et d'une structure en fort mauvais état, il n'a pas pu être envisagé de les réhabiliter.

En revanche, pour regagner de la surface, il est prévu d'affecter aux associations et plus largement aux activités culturelles, les actuels locaux de la police municipale, laquelle sera relogée à l'Hôtel de ville d'ici septembre 2005.

Ce réaménagement permettra ainsi de dégager une surface de près de 200 m². Cette opération sera réalisée en 2006, les études d'architecte et surtout la définition de l'utilisation future de ces locaux sera faite courant 2005 en liaison étroite avec la commission extra-municipale de la culture.

Quant à l'espace rendu vacant devant les cinémas Jacques Tati, il sera réaménagé en espace vert fleuri.

Visite du **nouveau Préfet** de l'Essonne à Orsay

Monsieur Bernard Fagneau a pris ses fonctions de Préfet de l'Essonne le 26 Juillet 2004. Il s'est rendu à Orsay le 25 novembre, pour une visite de la Commune et de ses principaux centres d'intérêt. Accueilli par le Conseil municipal à la Grande Bouvèche, Monsieur Fagneau a signé le livre d'or de la ville. Puis, il s'est déplacé au Service Hospitalier Frédéric-Joliot accueilli par le Professeur André Syrota, chef du Service et le Dr Denis LeBihan, qui lui ont présenté le grand projet sur lequel ils travaillent actuellement, Neurospin, une plate-forme instrumentale unique dédiée aux biologistes et qui sera implantée en 2005 sur le site du CEA à Saint-Aubin. Puis, le Préfet a visité le chantier de reconstruction du Centre Hospitalier d'Orsay, en compagnie de Marie-Hélène Aubry, Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital et de Jean-Paul Michelangéli, directeur.

Le Préfet, entouré de Marie-Hélène Aubry, Jean-Paul Michelangéli et André Syrota.



Les architectes lauréats du concours de restructuration, Carlo Pelizza et Delphine Paillard, expliquent le chantier au Préfet



Bernard Fagneau visite le Service Hospitalier Frédéric-Joliot accompagné du Professeur André Syrota



Bernard Fagneau accueilli par le Maire d'Orsay, Marie-Hélène Aubry, à la Grande Bouvèche

Orsay et Longjumeau : 2 hôpitaux en coopération sanitaire

Dans le cadre du Syndicat Interhospitalier qui lie notre Hôpital (CHO) avec celui de Longjumeau depuis 1998, les deux Conseils d'Administration viennent de créer une direction générale commune aux deux établissements.

Concrètement, cela signifie qu'il y aura un seul Directeur Général pour les deux hôpitaux, chargé de conduire leur développement, de faciliter leur coopération, et d'optimiser leurs ressources.

Chaque hôpital conservera son propre Conseil d'Administration, son autonomie financière, l'exercice local de responsabilités essentielles (par exemple les ressources humaines) et, bien entendu, son offre de soins.

En particulier, l'accueil des urgences

adultes, pédiatriques, gynécologiques et psychiatriques restera assuré 24h /24 sur les deux sites, qui conserveront aussi leur SMUR (Service Mobile d'Urgence).

Rappelons également que les deux établissements disposent ensemble d'un panel complet d'activités médicales, chirurgicales et médico-techniques, ainsi que de ser-



vices de réanimation, de néo-natologie, de soins intensifs de cardiologie, de maternité de niveau supérieur (niveau 2), et des équipements techniques les plus sophistiqués (scanners, IRM, gamma-caméras, etc...).

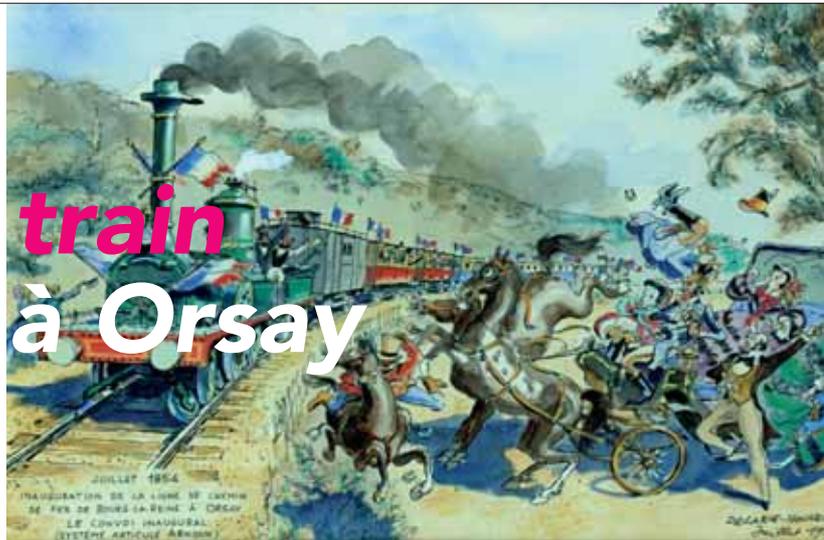
L'unicité de management permettra de tirer le meilleur parti de cette offre de soins remarquable, et ouvrira aux usagers du service public hospitalier un accès privilégié aux services des deux hôpitaux, avec une prise en charge coordonnée.

L'ensemble ainsi constitué formera, avec ses 930 lits, un pôle hospitalier majeur en Ile-de-France, assurant ainsi la place des deux hôpitaux, et garantissant leur avenir.

Marie-Hélène Aubry, Maire d'Orsay et Président du Conseil d'administration de l'Hôpital et le Directeur Jean-Paul Michelangéli

Il y a **150 ans,** **le premier train** de Paris arrive **à Orsay**

Tableau de Delarue Nouvellière, écrivain, peintre et dessinateur caricaturiste orcéen, qui a donné son nom à une rue d'Orsay.



*Au beau pays de Cocagne
On vient de construire un chemin de fer,
Qui traverse la campagne
Entre deux rangs d'arbres verts.
Sur les fils télégraphiques
Se sont perchés les oiseaux,
Et les vaches mélancoliques
Poussent le passage à niveau
Pour guetter dans le lointain
Le passage du premier train.*

Juillet 1854 : sur la musique de Mozart, on fredonne La chanson de Bob et Bobette quand arrive à Orsay le premier train venant de Paris. Son tracé suit le parcours du canal qui aurait dû amener à Paris l'eau de l'Yvette, et les emprises nécessaires

sont expropriées depuis 70 ans. Interrompus par la Révolution, les travaux ont été repris par Jean-Claude Arnoux, inventeur d'un véhicule ferroviaire articulé qui ruse avec les courbes du parcours. La voie aquatique devient voie ferrée. La gare des Planches forme un terminus en raquette, comme Sceaux et la Barrière d'Enfer à Paris : sans manœuvre ni marche arrière le train repart aussitôt arrivé.

Orsay est à 10 minutes de Palaiseau, chef-lieu de canton, et à 55 minutes de Paris, qui n'a pas encore de métro. Il y a cohue le dimanche après-midi, quand les familles venues s'oxygéner repartent chargées de fleurs, de légumes et de fruits. On s'active

autour du terminus : fiacres, calèches, diligences, charrois et brouettes se disputent la maigre voirie ; à la belle saison un train spécial amène aux halles fraises et violettes fraîchement cueillies.

Les villégiatures d'été se multiplient. George Sand, Charles Péguy, Henri Poincaré attirent en Vallée de Chevreuse maintes personnalités sur les traces de Blaise Pascal, inventeur des transports collectifs.

Personne n' imagine alors que la «Ligne de Sceaux» deviendra plus tard le Boul'Mich prolongé dont rêvait Irène Joliot-Curie, et que le RER B mettra Orsay à une heure de Roissy-en-France.



Grand concours sur le 150^{ème} anniversaire du train à Orsay

L'UACO (Union des Artisans et Commerçants d'Orsay), avec l'aide de la Chambre de Commerce et d'Industrie, a organisé un grand jeu concours du 16 novembre au 10 décembre sur le thème de l'arrivée du train à Orsay.

Les Orcéens étaient invités à retirer leur bulletin de participation chez leurs commerçants participant à l'opération. Une vingtaine de questions étaient posées et les indices de réponse se trouvaient chez les commerçants eux-mêmes. Ceux-ci avaient décoré leurs vitrines sur le thème du train, un concours de vitrines ayant été lancé spécialement pour l'occasion.

Le 10 décembre a eu lieu le gala pour la remise des prix. L'heureux gagnant du prestigieux lot, le voyage en Orient Express, est Monsieur Jean-Claude Vauzelle, résidant au Guichet.

MASSY TGV, PORTES OUVERTES SUR LA FRANCE

Ouverte depuis plus de dix ans, la gare de Massy TGV est devenue un symbole de l'alternative aux gares parisiennes. Elle propose aux habitants de la région la possibilité de rejoindre directement l'ensemble des principales villes françaises.

Elle accueille aujourd'hui un trafic de quarante-six trains par jour vers plus de soixante destinations avec une fréquentation qui varie de deux mille à six mille voyageurs par jour.

Elle relie Massy aux grandes métropoles régionales françaises ainsi que Bruxelles. Elle se situe au Sud de Paris, à la jonction des lignes TGV Atlantique, Nord, Sud-Est et d'ici 2008, elle sera connectée au nouveau TGV Est.



Le Cours Secondaire d'Orsay, situé au 11 rue de Courtaboeuf, comprend une école, un collège et un lycée soit 770 élèves.

C'est en octobre 1949 que fut ouvert le Cours Secondaire d'Orsay par Madame Jacqueline Autin (mère de l'actuelle directrice). Celle-ci avait passé son enfance à Orsay et avait dû se rendre à Paris comme la plupart des jeunes pour suivre les classes de lycée. Les établissements secondaires les plus proches étaient les Lycées Lakanal et Marie Curie à Sceaux.

Après avoir obtenu l'autorisation d'ouvrir et de diriger un établissement scolaire, elle fit imprimer des affiches qui furent collées sur les murs d'Orsay et des communes environnantes.

Le 1^{er} octobre 1949, 28 élèves rentrèrent dans la maison familiale de Madame Jacqueline Autin, 10 rue de Courtaboeuf. Ils furent répartis en trois classes, une classe élémentaire et deux classes de collège. N'ayant aucun moyen financier mais beaucoup de bonne volonté et une bonne dose d'utopie, Monsieur et Madame Autin, jeunes professeurs de philosophie, avaient aménagé les classes et construit le mobilier avec les moyens du bord.

Au fur et à mesure que l'école se développait, l'espace de vie familiale se réduisait. Au cours des recherches pour trouver des locaux plus adaptés qui menèrent à la fameuse « Maison Arabe » détruite depuis, eut lieu une rencontre décisive : celle du Père Faure. Celui-ci était un Jésuite qui, s'inspirant des recherches pédagogiques de Maria Montessori, était en train de créer la pédagogie personnalisée et communautaire. Celle-ci consiste à impliquer l'enfant dans une démarche personnelle, à lui permettre de travailler à son rythme pour qu'il recherche et découvre les notions ; il valide ensuite ses acquis par une auto-évaluation, avant de poursuivre son plan de travail hebdomadaire qu'il a construit avec son institutrice à partir du programme de l'Education Nationale. Ce travail personnel est complété par toutes les activités collectives qu'il partage avec les élèves de sa classe.

Depuis 1955, les classes maternelles et élémentaires mettent en œuvre cette pédagogie qui est fondée sur cette intuition très simple mais très juste que l'on peut et doit faire confiance à l'intelligence et la curiosité de l'être humain, même enfant.

Expropriée pour l'installation de la résidence universitaire Fleming, l'école a dû déménager en 1967. Ayant obtenu de la propriétaire de la Galoterie l'autorisation de construire dans un terrain de l'autre côté de la rue, le déménagement a été facile. Alors que la famille Autin trouvait un autre logement, les élèves et leurs professeurs portaient leurs tables et leurs chaises dans le nouveau bâtiment construit au 11 rue de Courtaboeuf. Ils ne savaient pas alors que quelques années plus tard les tables et les chaises seraient rapportées dans cette même maison ! Celle-ci n'ayant pas été utilisée par la résidence universitaire qui l'avait laissée à l'abandon, elle put être rachetée pour y réinstaller les classes primaires.

Sous contrat d'association avec l'Etat, le « Cours Autin », comme les Orcéens s'obstinent à l'appeler, a su garder sa place un peu particulière au milieu des très nombreux établissements scolaires qui se sont installés au fil des années. En continuant à promouvoir son projet éducatif qui, depuis les débuts est inspiré d'un réel respect et d'une confiance en l'élève, il répond aux attentes des familles qui lui confient leurs enfants.



Le Cours Secondaire d'Orsay

L'accueil des enfants de 3 à 6 ans

Les centres de loisirs sont des structures mises à la disposition des familles orcéennes. Ils accueillent les enfants de 3 à 6 ans matins et soirs en période scolaire, les mercredis et durant les vacances scolaires. Ces structures dépendent de la Mairie, s'agissant de l'organisation, de la gestion du personnel et des équipements.

Où se trouvent les Centres de Loisirs Maternels (CLM) ?

Ils sont situés dans l'enceinte ou à proximité des écoles maternelles :

• CLM du Centre :

4, rue Serpente - Tél 01 64 46 29 01

• CLM de Maillecourt :

23, rue Alain-Fournier - Tél 01 60 10 43 58

• CLM de Mondétour :

2, avenue de Montjay - Tél 01 69 28 83 06

Les enfants de l'école maternelle du Guichet restent dans les locaux de celle-ci pour l'accueil pré et post-scolaire, mais sont accueillis au Centre de Loisirs de Maillecourt les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires.

Que s'est-il passé dans les Centres de Loisirs cette année ?

Les centres ont organisé de nombreuses activités autour des événements du calendrier comme : Halloween aux vacances



de la Toussaint (photo), des ateliers de fabrication de petits sujets en terre à suspendre au sapin pour Noël, des mobiles de clochettes pour Pâques, des porte-savon en forme de feuille pour la saison d'automne, la création d'une fresque extérieure au centre de loisirs du centre (photo ci-dessous).

Les enfants ont eu également la joie de découvrir la Cité des Sciences lors d'une visite très culturelle.

Comment s'inscrire au Centre de Loisirs ?

Les fiches d'inscription sont disponibles dans les Centres de Loisirs, auprès des responsables des centres ou en Mairie, au service scolaire (01 60 92 80 66 / 67). Les inscriptions pour chaque période de vacances se font sous forme de bulletin prévisionnel remis aux familles par le responsable de chaque centre. Ces fiches doivent

être remplies et remises dans les délais. Les demandes parvenues après les dates limites d'inscription ne pourront être acceptées qu'en fonction des places disponibles.

Calendrier des bulletins d'inscription :

Les bulletins d'inscription seront disponibles auprès des responsables des centres aux dates suivantes :

- Les vacances de février : du 12 au 21 janvier
- Les vacances d'avril : du 9 au 23 mars
- Les vacances d'été : du 1^{er} au 15 juin
- Les vacances de la Toussaint : du 15 au 23 septembre
- Les vacances de Noël : du 11 au 25 novembre

Coordinatrice des Centres de Loisirs : Patricia Guerreiro
01 60 92 80 58

Que va-t-il se passer dans les Centres de Loisirs en 2005 ?

Les équipes des Centres de Loisirs ont souhaité mettre en place une politique volontariste d'actions thématiques autour des valeurs du civisme et de la citoyenneté auxquelles elles veulent donner vie. Cette volonté se traduit par le choix d'un thème qui décline ces valeurs au travers d'actions nouvelles. Pour l'année 2005, le thème choisi est l'environnement.

→ Ateliers éducatifs :

- Citoyen de mon jardin : les saisons, semis, plantations, récoltes, dégustations (Création d'un potager des senteurs au centre de loisirs de Maillecourt)
- concours des centres fleuris
- les déchets, on en fait quoi ?
- les milieux naturels : les forêts, le marais, la mare
- des ateliers de transformation : le recyclage - de la fleur au miel
- les animaux

→ Ateliers spécifiques : partenariat avec la police municipale sur la sécurité routière :

- se déplacer en ville : en groupe, en famille
- la sécurité en vélo

→ Des activités culturelles et sportives :

- spectacles de marionnettes comme « Léon et toute sa ménagerie : de drôles de microbes ».
- des sorties intra et hors commune : cinéma, bibliothèque.
- utilisation régulière des gymnases et de la piscine d'Orsay
- participation des enfants à l'actualité culturelle de la commune .

... et plein d'autres choses !





Le Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Retour sur Images

Le samedi 23 octobre, le Service Jeunesse organisait une Journée pour la sécurité routière. Parmi les ateliers proposés, c'est la voiture tonneau qui a remporté le plus grand succès. Nous remercions nos partenaires : Automobile Club d'Orsay, l'association Laser, la Macif et tout particulièrement la Team Suzuki.

Comme en 2003, ce 1^{er} décembre, le Service Jeunesse a mené différentes actions d'information et de prévention sur le thème du Sida en direction des jeunes Orcéens. Cette année encore, l'association Aides Essonne est intervenue auprès des élèves de 3^{ème} des collèges Alain-Fournier et Alexandre Fleming.

Parallèlement, une campagne de sensibilisation et d'information sur l'alcool chez les mineurs a été menée auprès des commerçants orcéens et au sein des collèges.

Prochainement

- Pour commencer la nouvelle année, la mairie d'Orsay et l'association Convívio, vous invitent le **dimanche 16 Janvier 2005 à partir de 15 h**, à la salle Jacques Tati, pour fêter les Rois. Venez déguster la Galette et le « Bolo Rei », danser au son de la musique portugaise et partager un moment de convivialité. A vos couronnes !
- Le 2^{ème} forum de l'orientation aura lieu le samedi 5 février à la Bouvêche.

Les ateliers multimédia du Service Jeunesse d'Orsay

Diplômé d'un BEATEP informatique et vidéo et passionné par le multimédia, Thomas Roos est en poste au Service Jeunesse depuis juillet dernier. Il s'occupe de l'assistance aux utilisateurs, gère le parc informatique et met en place des ateliers multimédia pour les jeunes.

Les ateliers du pôle multimédia d'Orsay se tiennent les mercredis de 18h à 20h et s'adressent en priorité aux Orcéens de 15 à 25 ans.

Pour participer à un atelier, il faut s'inscrire à l'avance :

- au 01 60 92 58 85

- au Service Jeunesse 1 ter rue Maginot (à Orsay en face du collège Fleming)

- ou par mail à ateliermultimedia@mairie-orsay.fr

Vous pouvez participer à des ateliers sur les domaines suivants :

- Vidéo, (prise de vue, Première, Movie maker,

- création de site (avec dreamweaver ou flash), infographie (photoshop ou the Gimp),
 - bureautique (word, excel, power point, open office), musique assistée par ordinateur (audacity, cedex, fruity loops4) ...
- et d'autres logiciels que vous pouvez proposer.*

Les ateliers s'organisent en fonction de vos demandes, c'est pourquoi les propositions d'ateliers ne se font qu'un mois à l'avance, certaines dates sont libres... à vous d'en profiter.

Les horaires du Service Jeunesse :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h-18h

Mercredi : 10h-12h et 13h-18h, atelier multimédia : 18h-20h

Samedi : 12h-16h (les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois)

Mèl : orsay-espace.multimedia@wanadoo.fr

**Inscriptions pour la rentrée scolaire 2005/06 :
du 3 janvier au 30 avril 2005**



le vendredi 3 décembre, le Bureau Info Jeunesse a organisé la Nuit du Foot en salle, un grand événement sportif au profit du Téléthon.

La permanence des sourds et malentendants change son jour de réception

La Caisse d'allocations familiales de l'Essonne informe ses allocataires et ses partenaires que la permanence, tenue par une personne spécialisée dans la Langue des signes française (Lsf), dans les services d'accueil à Evry 2 impasse du Télégraphe, qui avait lieu tous les 1^{er} jeudi de chaque mois se tiendra désormais et ce, à compter du **5 janvier 2005, le 1^{er} mercredi de chaque mois.** Les horaires restent les mêmes de 9h à 16h.

Les travaux à

Extension et rénovation de l'école maternelle du Centre

La commune poursuivra en 2005 sa politique de travaux dans les bâtiments scolaires avec la rénovation et l'extension de l'école maternelle du Centre. Ces travaux prévoient la création de dortoirs pour chaque petite section, le remplacement de tous les châssis vitrés des classes, la rénovation de tous les sanitaires, la mise en conformité électrique et la peinture.

A cette occasion, la cour et le grillage seront entièrement refaits ainsi que les abords de l'école où de nouveaux jeux seront installés. La fin des travaux devrait être marquée par la réalisation d'une fresque sur le mur pignon, côté parc et vraisemblablement dédiée au nouveau nom de l'école, qui sera choisi par les enfants dans le cadre d'un projet pédagogique.

Le planning des travaux s'étalera entre la mi-février et la fin août 2005.

Contact en Mairie : le service scolaire au 01 60 92 80 66/67 (Mme Lajoix) ou les services techniques au 01 60 92 19/25 (M.Cyprien).

École maternelle du Centre



Crèche du Parc
Création d'une aire de jeux.
Coût : 34 000 € TTC.



Allées Chevotet et Tati création de l'éclairage - Coût : 50 000 € TTC.



Halte garderie de Mondétour
Pose d'un jeu.
Coût : 6 000 € TTC.

Orsay

Avenue de Lattre de Tassigny : phase travaux pour juillet 2005

La CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay) a délibéré le 16 décembre dernier pour approuver le programme de travaux qui concerne la réfection complète de l'avenue de Lattre de Tassigny.

En collaboration étroite avec la commune d'Orsay (qui assurera, quant à elle, les travaux des réseaux d'assainissement) les travaux de la CAPS porteront sur la rénovation de la chaussée et également sur l'amélioration des conditions de sécurité et de confort des riverains, piétons et usagers. Le stationnement de long de la piscine sera lui aussi réaménagé.



Avant...



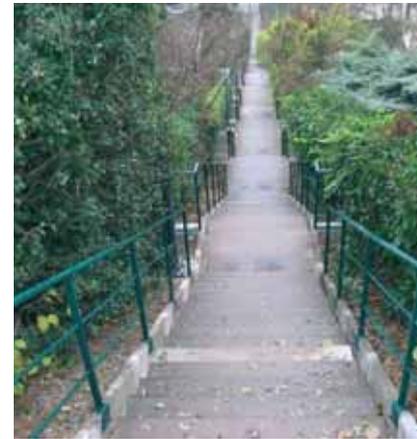
Après !

Avenue Parrat
réfection de la voirie et des trottoirs.
Coût : 73 000 € TTC.

Avant...



Après !



Escaliers du Buisson Pycard
réfection, maçonnerie, éclairage, main courante.
Coût : 210 000 € TTC.



Avant...



Après !

Rue du Bocage
réfection de la voirie, des trottoirs,
de l'assainissement et de l'éclairage.
Coût : 465 000 € TTC.



Avant...



Après !

dans vos rues

Un Plan de Prévention pour la vallée

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Il est établi suite à l'élaboration de la cartographie des aléas d'inondation en prenant en référence la crue la plus importante connue dans le bassin. Pour l'Île-de-France, la référence est la crue de 1910, aléa de référence ne pouvant être inférieur ni à la crue centennale, ni à la plus forte crue connue.

Pour le bassin de l'Yvette, des événements plus récents, tout aussi dramatiques pour les riverains, se sont produits depuis un demi-siècle et ont été repérés sur le terrain avec les services de l'État, chargés d'établir la cartographie des aléas des inondations, grâce aux associations ASEOR (Association pour la Sauvegarde de l'Environnement d'Orsay) et ARDY (Association des Riverains De l'Yvette). Cette dernière association a même établi des repères et des marques à la peinture sur différents ouvrages bordant le cours de l'Yvette.

Ce document contribue à la compréhension de la dynamique fluviale, sans interdire toute nouvelle construction en zone inondable et c'est pour cela que trois zones d'aléas ont été définies.

aléa modéré : moins d'1 mètre de submersion du terrain,
aléa fort : 1 à 2 mètres
aléa très fort : au-delà de 2 mètres

En milieu urbain, l'aléa modéré n'exclut pas toute nouvelle construction sous réserve que le bâtiment soit adapté et que des mesures soient éventuellement prises pour ne pas perturber le cours de la rivière.

Les objectifs du PPRI

Le PPRI permet aux communes d'être plus vigilantes en matière d'urbanisme, de mieux informer les administrés des risques encourus, de construire des ouvrages de rétention d'eau (bassins, prairies inondables) ou d'ouvrages de protection (digues), afin de protéger les administrés lorsque des événements météorologiques extrêmes sont à l'origine de crues.

Le but est de pouvoir cartographier l'étendue de la zone inondable en cas de crue d'occurrence centennale (crue très importante) afin d'identifier les secteurs les plus vulnérables. **La carte des aléas** (zones plus ou moins exposées aux risques) ainsi définie dans le plan de prévention constitue une base de réflexion quant à la préparation et à la gestion des crises face aux inondations.

Quant à **la carte des enjeux**, elle permet de recenser et d'évaluer les populations en danger, les établissements recevant du public, les équipements sensibles ainsi que les bâtiments d'activité.

Des travaux obligatoires en partie financés par l'État

Le PPRI peut définir des travaux d'adaptation des constructions pour assurer la sécurité des personnes (niveau refuge, ouverture dans le toit, passerelle d'accès en cas de crue, ...) ou pour éviter les dommages aux biens (rehaussement,

mise hors d'eau des circuits d'alimentation électrique, ...).

La loi du 30 juillet 2003 prévoit le financement à hauteur de 40 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs des travaux rendus obligatoires par le PPRI. Cette aide financière concernerait les particuliers et les petites et moyennes entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 20 salariés.

Qu'est-ce que cela signifie pour notre commune ?

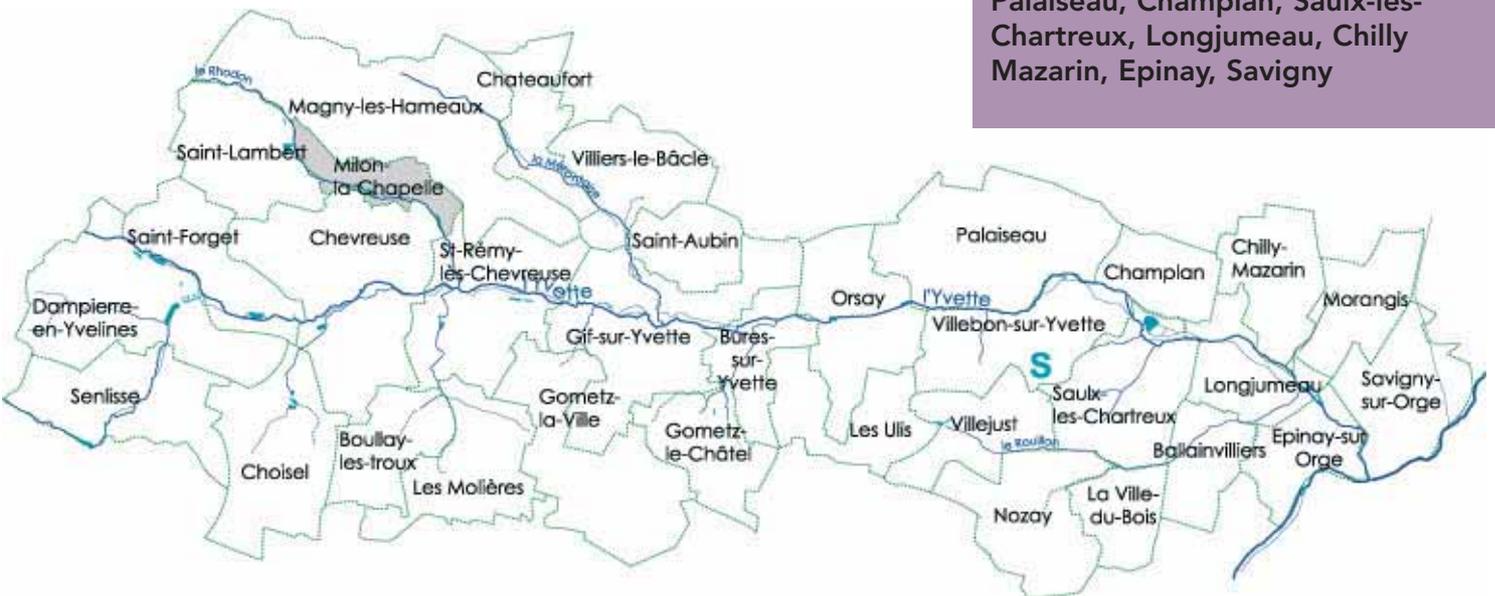
Le PPRI concerne principalement le secteur de l'Yvette dit des « neufs arpents » situé entre le pont de la RN118 et le lac de Lozère. Au milieu des années 1920, les habitants de cette zone se sont regroupés en Association Syndicale



Autorisée (ASA) créant ainsi au Nord de l'Yvette trois lotissements pavillonnaires, les Jardins d'Orsay, le Petit chez soi, la Prairie. La partie Sud, plus basse, constituée essentiellement en une peupleraie, se comportait en zone d'expansion naturelle pouvant absorber les crues éventuelles de l'Yvette. Lors de la construction de la RN118, dans les

des Risques d'Inondation de l'Yvette

Les villes concernées par le PPRI :
Orsay, Gif, Bures, Villebon,
Palaiseau, Champlan, Saulx-les-
Chartreux, Longjumeau, Chilly
Mazarin, Epinay, Savigny



années 1970, les déblais de la tranchée pour accéder au plateau de Courtaboeuf ont servi à remblayer la peupleraie et à créer des terrains de sport sur la berge sud de l'Yvette.

Depuis, de nombreux bassins de retenue ont été créés par le SIAHVY (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette). Il y a trois ans, avec le soutien de la commune d'Orsay, les habitants ont obtenu qu'une digue pérenne d'une hau-

teur équivalente à une crue centennale soit réalisée. Ce projet, porté par le SIAHVY est en cours d'examen à la DDE, qui fait office de Police de l'eau.

Où en est le PPRI ?

Le 12 octobre dernier, une réunion plénière s'est tenue à la Sous-Préfecture en présence des 11 villes concernées, du SIAHVY, et des associations de riverains (ASEOR et ARDY).

Le plan ainsi que la cartographie des enjeux et des aléas ont été présentés. De nombreuses remarques, qui seront reprises lors de l'enquête publique début 2005, ont été soulevées par les participants. L'objectif de l'État est de soumettre le PPRI définitif dès juillet 2005, après avis des villes et des habitants. Les Orcéens seront invités à aller nombreux s'exprimer dans les registres de l'enquête publique (date estimée entre le 15 janvier et le 15 mars).

La parole à...



Monsieur Champetier, président de l'ASEOR (Association pour la Sauvegarde de l'Environnement d'Orsay) :

« Ce qu'il faut retenir sur ce projet de plan de prévention des risques d'inondation, c'est, d'une part, que la ville d'Orsay est concernée par sa situation sur les bords de l'Yvette, notamment la zone des Neufs Arpents ; d'autre part, nous ne nions pas les risques d'inondation dans ce secteur mais nous souhaitons que les projets de bassins de retenue et de digue ainsi que toutes les précautions prises en termes d'urbanisme (interdiction de sous-sols, niveau de plancher,...) soient prises en compte dans le plan de prévention des risques d'inondation. En effet, si cette zone est déclarée inondable officiellement, les habitations pourraient perdre de leur valeur et les assurances seraient susceptibles d'augmenter leur prime. Par ailleurs, si cette zone est inondable aujourd'hui, ce n'est pas le fait des riverains mais bien celui de la Direction Départementale de l'Équipement qui, à l'époque, instruisait les permis de construire. Il nous paraît normal que les habitants aient des exigences sur ce plan de prévention des risques d'inondation qui les met en cause ».

Diagnostic Pfizer sur les risques cardiovasculaires à Orsay

En novembre 2003, le laboratoire Pfizer organisait, avec la mairie d'Orsay et en partenariat avec l'hôpital d'Orsay, une journée de sensibilisation aux facteurs de risque cardiovasculaire et métabolique.

Une phase de dépistage (recueil des antécédents cardiovasculaires personnels et familiaux, mesure et analyse biologique - cholestérol, glycémie) a précédé la phase de sensibilisation.

Dans le cadre de cette journée, le personnel du laboratoire a présenté des posters éducationnels et mis à disposition de la documentation ; des entretiens individuels ont été également proposés au public par les infirmières de l'hôpital. 210 personnes se sont présentées à cette journée de sensibilisation, dont 60% de femmes et 40 % d'hommes avec une moyenne d'âge d'environ 60 ans.

Un comparatif des résultats de ce dépistage a été effectué par le laboratoire Pfizer entre les communes d'Orsay et de La Courneuve.

Par rapport à la population dépistée à La Courneuve, les Orcéens sont plus âgés et présentent un taux d'obésité plus faible, conforme à la moyenne nationale. La tension artérielle des Orcéens est plus élevée (corrélatif avec l'âge moyen des dépistés) mais leur taux de cholestérol et de glycémie est plus bas et mieux contrôlés en cas de suivi et traitement.

POPULATION MASCULINE	ORSAY	LA COURNEUVE
Effectif	85	167
Age moyen (an)	65	46
Poids (kg)	78	77
Cholestérol total (g/l)	1.45	1.92
Glycémie (g/l)	0.77	1.05
% d'hypertendus	52	32
% d'hypercholestérolémies CT / 2 g/l	0	19
% d'hyperglycémies glycémie > 1.2 g/l	5	15
% de fumeurs	16	28

POPULATION FÉMININE	ORSAY	LA COURNEUVE
Effectif	125	334
Age moyen (an)	60	47
Poids (kg)	64	68
Cholestérol total (g/l)	1.52	2.1
Glycémie (g/l)	0.68	0.97
% d'hypertendus	39	33
% d'hypercholestérolémies CT / 2 g/l	4	44
% d'hyperglycémies glycémie > 1.2 g/l	2	9
% de fumeurs	9	18

Vous êtes diabétique

Vous souhaitez :

- être régulièrement informé
- échanger au cours d'activités récréatives

Rejoignez- nous !

Association Diabète Rencontre 91
BP 206 91007 EVRY CEDEX

Contacts

Alain SAMSON 01 60 15 79 30
Alain ANGELI 01 64 98 35 56

A Orsay, la semaine Bleue réunit tous les âges !

Dans le cadre de la Semaine Bleue, la commune d'Orsay a réuni jeunes et moins jeunes autour d'un grand karaoké le mardi 19 octobre. Une belle osmose s'est créée entre les enfants des écoles et les personnes âgées le temps d'un après-midi. Pour couronner la fête, les écoliers ont chanté des chansons qu'ils avaient préparées pour l'occasion. Les invités sont venus nombreux : plus de 200 personnes ; l'événement fut, une fois de plus, un succès et se termina par la projection du film *Le Papillon* (avec Michel Serrault).

Les deux écoles de Mondétour ont également, à cette occasion, organisé thé dansant et après-midi de jeux, pour les Anciens du Quartier. Merci à mesdames Chatard et Bussetti.



Nouveau Directeur Régional à la RATP



Alain CHONAVEY, 52 ans, est diplômé en droit et de l'Ecole nationale des impôts. Il a été, de 1978 à 1982, chargé de mission à la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) où il s'occupait plus particulièrement des affaires budgétaires de la DATAR et des organismes rattachés.

Ensuite comme chef de projet à URBA

2000, il a été responsable du programme interministériel «Pour habiter interactif», destiné à promouvoir les nouvelles technologies dans l'habitat. A ce titre, comme maître d'ouvrage, il a lancé une dizaine d'opérations en France, associant des collectivités locales, le Plan Construction, la DGT, l'AFME, COFHUAT, l'Union des HLM, le CSTB, des grandes entreprises publiques et privées, EDF, GDF, MERLIN-GERIN, THOMSON, le Groupe Bouygues... De 1982 à 1984, nommé chef du bureau du personnel dans les services du Premier Ministre, en charge du Ministère des droits de la Femme, il a participé à la création des Délégations régionales aux Droits de la femme.

En 1984, nommé chef du bureau du cabinet du SJTI (Service Juridique et Technique de l'information), il a travaillé à la transformation du CEO (Centre d'études et d'observation des programmes) structure rattachée aux services du Premier Ministre en société privée devenue Médiamétrie. Entre 1986 et 1989, il a occupé successivement les postes de directeur de cabinet du Président et secrétaire général du conseil d'administration de la Société nationale de radio-télévision d'outre-mer (RFO), et de chargé de mission auprès du Président de Médiamétrie où il a réalisé un audit sur le paysage audiovisuel européen.

En 1989, il est nommé Président directeur général de la Société I.C.V (International création vidéo).

En 1995, il fonde l'agence Concept Communication Multimédia, ce qui constitue ses premiers pas dans le monde du web.

Responsable de la stratégie et qualité Internet à la RATP, Alain CHONAVEY était en charge depuis novembre 2000 du repositionnement de l'offre Internet de la RATP sur Internet. En juin 2003, il a créé le e-cercle, un cercle de réflexion informel sur les services clients et les technologies de l'information appliqués au monde des grandes entreprises (comme Suez, EDF, Natexis Banques Populaires et Thales). Le 24 septembre dernier, Alain CHONAVEY a été nommé Directeur de l'Agence de développement territorial pour l'Essonne et les Yvelines de la RATP en remplacement de M. Alain Dassé.

ORSAY, site pilote pour les véhicules au Gaz Naturel

Le 19 novembre dernier, lors du salon des Maires et des Collectivités Locales, a eu lieu le lancement de l'opération SITES PILOTES GAZ NATUREL VEHICULES. Six villes candidates, dont **Orsay**, ont été retenues par le groupement constitué par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, l'Association Française pour le Gaz Naturel Véhicules et le Groupement des Autorités Responsables des Transports. Cette opération doit durer deux ans.

L'engagement de la Commune d'Orsay porte dans un premier temps sur l'acquisition de trois véhicules fonctionnant au Gaz Naturel Véhicules.

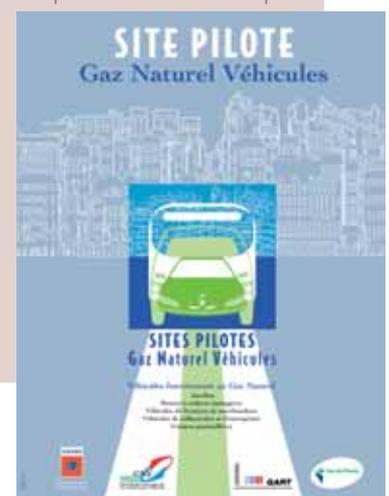
Par la suite, le renouvellement de la flotte municipale se fera au rythme de deux véhicules par an.

A l'occasion de cette manifestation, M. Guy AUMETTRE, Maire-adjoint aux transports, a rappelé que la Commune d'Orsay n'en était pas à son premier geste en faveur du Gaz Naturel Véhicules (GNV), puisqu'en juin 2002, le Conseil Municipal adoptait une délibération demandant « aux entreprises de transport en commun ayant des lignes régulières de bus qui circulent à Orsay, d'acquiescer impérativement, lors du renouvellement de leur flotte, des bus bénéficiant des technologies les moins bruyantes et les moins polluantes. Les véhicules qui atteignent ces objectifs sont ceux équipés du GNV ou des véhicules hybrides ».

Le Gaz Naturel Véhicules : un carburant propre et sûr. Le Gaz Naturel Véhicules ne doit pas être confondu avec le Gaz de pétrole liquéfié (GPL) qui n'a jamais décollé commercialement. Le Gaz naturel utilisé comme carburant est exactement la même énergie que celle utilisée quotidiennement par les particuliers. Son utilisation en tant que carburant présente toutes les garanties en matière de sécurité. C'est un carburant propre qui présente des avantages réels pour la protection de l'environnement, tant sur les émissions de polluants réglementés, que sur les émissions de polluants non encore réglementés.

Une voiture au gaz naturel est un véhicule essence standard, modifié d'origine par le constructeur, équipé simplement d'un ou de plusieurs réservoirs, d'une jauge et d'un circuit d'alimentation moteur supplémentaires pour le gaz naturel.

Le véhicule roule en priorité au gaz naturel et le passage à l'essence se fait automatiquement dès que le réservoir de gaz naturel est vide. Le confort de conduite est identique et l'intégration des réservoirs gaz naturel chez un nombre croissant de constructeurs permet au véhicule de conserver son ergonomie.





Le 11 septembre, Pierre Chauvière, Président de COPI (Club Orcéen pour la Promotion de l'Informatique), nous a quitté, dans sa soixante-dix-neuvième année, victime d'une crise cardiaque foudroyante. Président du club depuis le 7 octobre 2004, Monsieur Jacques Lautier, nouveau Président, lui rend hommage.

Pierre Chauvière, diplômé des Arts et Métiers, a commencé sa carrière, en 1949, comme Délégué à la Sécurité pour les professions du bois.

Secrétaire Général du Comité local de l'Organisme Professionnel pour le Bâtiment et les Travaux Publics à Rouen en 1968, il a pris la Direction du premier Centre de Formation à la Prévention et à la Sécurité de la profession du Bâtiment à St Jean de Braye (Loiret) en 1970.

Son engagement, sa pugnacité et ses convictions au service de sa mission, sa contribution au développement des entreprises dans la zone industrielle de St Jean de Braye lui ont valu d'être élevé au rang de Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 1992.

L'activité débordante dont il était capable n'a pas faibli lorsqu'il a pris sa retraite.

Son expérience en matière de formation, son goût pour l'informatique l'ont fait adhérer en tant qu'enseignant à COPI. Il a ainsi initié bon nombre de novices en la matière. Nombreux sont les élèves qui ont apprécié sa modestie et la patience dont il faisait preuve.

A cette charge, il a accepté d'ajouter celle de Secrétaire de l'Association oeuvrant avec son efficacité habituelle.

Elu Président du Club, en juin 2004, en remplacement de Luc Laury, il a exercé cette fonction avec une rigueur et un dynamisme peu communs.

Nous garderons de celui qui était un Monsieur remarquable, un merveilleux souvenir.

Dans le guide d'Orsay distribué à tous les Orcéens à la rentrée de septembre, des erreurs ou des oublis se sont glissés. Nous vous prions de nous en excuser.

Les photos du Guide d'Orsay ont été réalisées par Dominique Deschênes.

■ Assurances GMF

Tél. : 0820 809 809

■ Mme Catherine Fortet

Orthophoniste
32 rue du Ruisseau
Tél. : 01 60 14 52 54

■ GMBA Essonne

Expertise Comptable -
Commissaire aux comptes
33 Bd Dubreuil
Tél. : 01 69 07 60 18
orsay@gmba.fr - www.gmbabt.com

■ Atelier d'Orsay

Institut de Beauté
37 rue Charles de Gaulle
Tél. : 01 69 28 87 17

■ Isabelle Le Luyer

Pédicure - Podologue
42 avenue de la Concorde
Tél. : 01 69 07 11 05

■ Les Ateliers THEMA

Tél. : 01 60 10 66 71

■ Le service culturel

01 60 92 80 28 / 80 22

■ Les Cars d'Orsay

Tél. : 01 64 49 55 49

■ La Lavandière

Laverie et nettoyage à sec en libre service
Îlot des Cours,
Allée Louis Cl. Fallier
Tél. : 01 69 29 90 10

■ La chaise au plafond

Restauration traditionnelle, grillade.
Formules du jour à 9,20 et 10,50 €
2 rue de Paris, Orsay
du lundi au jeudi de 11 h 30 à 21 h 15
vendredi et samedi de 11 h 30 à 22 h 15 -
Fermé le dimanche

■ SAGM - SARL

Plomberie
57 avenue de Montjay
01 69 28 58 90

■ L'oasis du chien

Salon de toilettage pour chiens et chats
24 rue Archangé
Tél. 01 69 28 84 85
Fax : 01 69 28 98 17
de 8 h 30 à 19 h sans interruption
Fermé dimanche et lundi

Qui sera la nouvelle rosière d'Orsay ?

Les Orcéens sont invités à parrainer une jeune fille de leur connaissance répondant au principe du legs de la Rosière. Le couronnement de la « Rosière 2005 » aura lieu lors des fêtes d'Orsay en juin. Les inscriptions doivent être adressées avant le 31 mars à :

Pierre Lucas, Mairie d'Orsay BP 47, 91401 Orsay. Tél. : 01 60 92 80 22

Nouveaux commerçants à Orsay

• PHOX - Studio Images Pro

Photo Vidéo Numérique
7 Bis rue Ernest Lauriat 91400 Orsay
Tél : 01 69 29 80 00

• FLORAL'LYNE

Compositions florales
12 rue Archangé 91400 Orsay
Tél. 01 69 86 17 96

• Mme Leoni Maryse

Ostéopathe - Cabinet médical
2 passage du chemin de fer 91400 Orsay
Tél. : 01 69 07 28 93

• CHAT PERCHE

Jeux, jouets, peluches, cadeaux naissance, livres enfants
4 rue Verrier 91400 Orsay
Tél. : 01 69 86 91 58

Dans les environs

• HOSTELLERIE LA FERRONIERE

23 avenue du Général de Gaulle
91140 Villebon sur Yvette
Tél. : 01 69 31 67 20

Nouveau répondeur culturel à la Mairie

Un répondeur téléphonique, le 01 60 92 80 47, a été mis en place pour les réservations des manifestations culturelles organisées par le service culturel de la Mairie. N'hésitez pas à y laisser vos noms et coordonnées.

Science Accueil a déménagé au Guichet

Pour tous renseignements contacter Science Accueil au : 01 69 33 16 85
Science-accueil@saclay-scientipole.org
www.saclay-scientipole.org/science-accueil/index.htm

Nouvelle adresse pour le service emploi

Brigitte Sloutchansky vous accueille désormais au 26 rue Ch. de Gaulle à Orsay. Tél. : 01 69 07 20 16

errata

Recensement 2005

COMMUNES DE 10 000 HABITANTS ET PLUS

8 % de la population d'Orsay seront recensés à compter du 20 janvier 2005

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par les enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les Communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de places en crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.)

La nouvelle méthode de recensement distingue les Communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10.000 habitants.

Dans les communes de 10.000 habitants ou plus,

comme Orsay, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de la population dispersé sur l'ensemble du territoire. En cinq ans, tout le territoire de ces Communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

Si votre logement appartient à l'échantillon recensé cette année,

vous allez prochainement recevoir les questionnaires du recensement. Tout le monde n'étant pas interrogé la même année, il se peut que vous soyez recensé cette année et que des proches ou des voisins ne le soient pas.

Ainsi, à partir du jeudi 20 janvier 2005 et jusqu'au 2 avril 2005,

les agents recenseurs, identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du maire, déposeront au domicile des personnes recensées les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile,

vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante.

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

Pour savoir si vous êtes recensé cette année, ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 01 60 92 80 00

Les premiers résultats de l'enquête 2004 sont disponibles sur le site : www.insee.fr

NAISSANCES

Elia Mergaert, née le 26 août / Néo Jonckheere, né le 28 août / Clément Cailliet, né le 28 août / Kylian Pinto, né le 7 septembre / Stessy Bourdeau, née le 7 septembre / Louis Kostadinov, né le 10 septembre / Thomas Picou, né le 12 septembre / Marc Sousa, né le 15 septembre / Dylan Volant, né le 16 septembre / Marc Bacconnier, né le 17 septembre / Yohan Heins, né le 18 septembre / Illiana Girma, née le 20 septembre / Lisa Gallais, née le 22 septembre / Maïann Hauchemaille, née le 23 septembre / Alex Gautier, né le 24 septembre / Esteban Ouhayoun, né le 26 septembre / Arno Bougréau, né le 1^{er} octobre / Romain Abgrall, né le 1^{er} octobre / Maëlys Lorient, née le 3 octobre / Yasmine Becherif, née le 4 octobre / Mélissa Jouanneau, née le 4 octobre / Tom Richer, né le 9 octobre / Corentin Grand'Maison, né le 10 octobre / Valentain Neveu, né le 12 octobre / Jade Redouane, née le 12 octobre / Sylvain Rowe, né le 17 octobre / Corine Cisse, né le 19 octobre / Clara Fournier, née le 21 octobre / Marina Laudet, née le 25 octobre / Alexandre Alleaume, né le 28 octobre / Romain Hélias, né le 4 novembre / Maïa Saint Bezar, née le 5 novembre / Lénaïg Yvenat, née le 5 novembre / Victor Garnier, né le 8 novembre / Virgile Rondeau, né le 9 novembre / Chloé Surville-Barland, née le 10 novembre / Thibaut Debuisschert, né le 13 novembre / Pierre-Loup Blanquart, né le 14 novembre / Mina Guillaud-Beauregard, née le 15 novembre / Ilyes Leroy, né le 15 novembre / Emma Ludinant, née le 25 novembre / Louise Joubert, née le 27 novembre / Alexis Potard, né le 9 décembre / Titouan Charlet, né le 12 décembre / Mégane Silla, née le 14 décembre / Tinaïg Le Corre, née le 22 décembre / Alba Florence Missenard, née le 23 décembre / Célestin-André Baron, né le 24 décembre.

MARIAGES

Emmanuel Traxel et Anh Duong, le 4 septembre / Antoine Lequette et Franceline Pruvost, le 4 septembre / Jean-Lou Gaüzere et Morgane Peyroux, le 24 septembre / David Fleury et Angélique Pin, le 25 septembre / Fridolin Kwabia Tchana et Nathalie Simo Yempo, le 2 octobre / Armino Marques et Aurore Vogelaer, le 2 octobre / Stéphane Maguin et Mélanie Cabrol, le 23 octobre / Dominique Rebuta et Sindy Plumet, le 30 octobre / Samir Mechour et Elodie Dumez, le 4 décembre.

DECES

Jean-Claude Chaussard, le 24 août / Pierre Joly, le 3 septembre / Germaine Lamay, le 6 septembre / Jean-Louis Labourie, le 6 septembre / Trân Hoang Nguïem, le 7 septembre / Michel Vilanova, le 8 septembre / Magdeleine Fougerat, le 16 septembre / Jeannine Udry, le 19 septembre / Michel Maubras, le 20 septembre / Jeannine Thamié, le 24 septembre / Michel Juillard, le 30 septembre / Suzanne Catusse, le 4 octobre / Andrée Lambert, le 5 octobre / Arnaud Bessières, le 9 octobre / Jean-Claude Bédot, le 11 octobre / André Mesplier, le 21 octobre / Andrée Bonamy, le 28 octobre / Marcelle Petit, le 6 novembre / Guy Defaye, le 7 novembre / Denise Bauvies, le 7 novembre / Micheline Pillon, le 7 novembre / Joseph Laurent, le 7 novembre / Catherine Pérou, le 9 novembre / Yves Wacongne, le 11 novembre / Marie-Louise Garron, le 22 novembre / Yves Amans, le 22 novembre / Eugénie Bourlat, le 24 novembre / Casimir Lohéziec, le 8 décembre / Jean Perrot, le 13 décembre / Eliane Gisèle Piednoël, le 20 décembre / Claude Vermillard, le 26 décembre.

Séance du 27 septembre 2004

- Communication des Rapports annuels 2003 sur les marchés d'approvisionnement et le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée

→ Intercommunalité

- Avis favorable au retrait de la commune de Bièvres du Syndicat Intercommunal pour l'Équipement des communes de la Vallée de l'Yvette et de la Bièvre (SIEVYB)
- Désignation de Monsieur Aumette pour représenter la Commune au sein de la commission locale d'information et de surveillance de l'usine d'incinération exploitée par le SIOM.

→ Services techniques - Urbanisme

- Demandes de subventions dans le cadre d'un financement «Plan de

déplacements urbains» auprès de :

- l'Etat pour la création d'une zone 30 et du réaménagement de la place de la bibliothèque dans le quartier du Guichet
- la Région pour la création d'une zone 30 et le traitement des rabattements piétons dans le quartier du Guichet

→ Culture

- Demande de versement d'une avance sur le compte de soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique au profit des cinémas d'Orsay.

→ Jeunesse

- Désignation de Madame Chicheportiche au sein du conseil d'administration du Centre d'Information Jeunesse Essonne.

Éliane nous a quittés...

Lundi 20 décembre, Eliane Piednoël, Présidente des Amis de Mondétour, nous a quittés. Elle a rejoint son époux, Michel, disparu lui aussi après avoir servi avec beaucoup de dévouement les amis du quartier de Mondétour. Solidarité, sens de l'amitié et de la fête, voilà ce que les époux Piednoël ont distribué autour d'eux toute leur vie.
Le Conseil Municipal leur rend solennellement hommage.

Monsieur Jean Perrot, employé municipal, est brutalement décédé le lundi 13 décembre. Tous les Orcéens qui ont utilisé le minibus du Guichet l'ont bien connu. Nos sincères condoléances vont à sa famille et tout le monde regrettera sa gentillesse et sa disponibilité.

Séance du 18 octobre 2004

Communication des rapports annuels 2003 pour :

- le Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU)
- le Stationnement couvert (Parc Dubreuil et Ilot des Cours) - Société Vinci Park
- le Service de l'eau potable - (Lyonnaise des Eaux)
- le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)
- le Service de l'Electricité et du Gaz (EDF/GDF)

→ Intercommunalité :

- Avis favorable à la modification des statuts du Syndicat intercommunal du cimetière de l'orme à moineaux des Ulis

→ Personnel :

- Fixation des emplois pouvant bénéficier de logements de fonction pour nécessité absolue de service et utilité de service
- Instauration du compte épargne-temps au profit des agents communaux
- Institution de l'indemnité spécifique de service au profit du personnel des services techniques de la Commune

→ Finances :

- Décisions modificatives N° 1 du budget communal 2004 - Ville et Assainissement
- Fixation des loyers applicables aux bâtiments communaux
- Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour la mise en place, à compter du 1er janvier 2005, du projet « Cartes petite enfance » qui permet aux parents de bénéficier de la Prestation de Service Unique au sein des crèches et haltes-garderies

→ Petite Enfance :

- Convention de mise à disposition des locaux situés 7, avenue du Maréchal Foch pour le fonctionnement du centre de protection maternelle et infantile et du centre de planification d'Orsay au profit du Conseil Général de l'Essonne

→ Services Techniques - Urbanisme :

- Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Orsay
- Signature avec le Département de l'Essonne d'un Contrat départemental triennal pour les opérations de restructuration de l'école maternelle du Centre et le lancement d'une étude pour un Plan de circulations douces
- Demande d'application du régime forestier aux parcelles du bois de la Grille noire, du bois de la Cyprenne et du bois de la Troche
- Demande de subventions dans le cadre de la mise à jour de l'information multimodale et de la signalétique du quartier du Guichet
- Avis favorable à la charte intercommunale du logement de Massy - Les Ulis

Séance du 13 décembre 2004

→ Intercommunalité :

- Avis défavorable à l'adhésion de la commune des Ulis à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay
- Communication du rapport annuel 2003 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV)

→ Petite enfance :

- Autorisation donnée au Maire de signer la convention de prestation de service unique
- Approbation des Règlements Intérieurs des Crèches Collectives et Haltes Garderies
- Approbation du Projet social et du Projet éducatif de la Commune pour les structures d'accueil de la Petite Enfance

→ Sports :

- Tarification spécifique de la piscine municipale pour les enseignants non résidents dans la commune

→ Finances :

- Décisions modificatives n°2 du budget communal 2004 - Ville et Assainissement
- Dissolution de la Caisse des Ecoles
- Fixation des droits de place perçues dans des brocantes ou manifestations culturelles
- Actualisation des tarifs de location des salles municipales
- Fixation des tarifs d'insertion publicitaire dans «Orsay, Magazine municipal»

→ Services Techniques - Urbanisme :

- Fixation de la participation pour le raccordement à l'égoût
- Demande de subvention à l'Agence de d'eau dans le cadre de la mise en conformité des installations d'assainissement en partie privative
- Modification des tarifs des stationnement couverts 2004

→ Jeunesse

- Signature de convention d'objectifs de prévention spécialisée entre Les Ulis, Gif et Orsay
- Tarifs des sorties jeunes et enfants pour les non-Orcéens.

prochains conseils municipaux

lundi 7 février 2005,
vendredi 18 mars 2005,
à 20 h 30 à la Bouvêche

pour plus de précisions, vous pouvez consulter le compte-rendu succinct du Conseil municipal sur notre site Internet :
www.mairie-orsay.fr
et sur les panneaux d'affichage de la Mairie.

Fumer, *un pari* pour l'avenir?

FUMER TUE. Ce film de France 3, diffusé lors de la semaine des sciences, interpelle sur cette problématique actuelle : pourquoi s'arrêter de fumer et surtout comment peut-on s'arrêter ?

Dans le cadre de la Semaine des Sciences qui s'est déroulée du 10 au 15 octobre dernier, un documentaire France 3 intitulé « Fumer Tue » a permis – le temps d'une soirée – d'aborder le sujet délicat du tabagisme. Quelles sont les tendances actuelles ? Pourquoi s'arrêter de fumer ? Quels sont les risques ?

Autant de questions auxquelles se sont proposés de répondre le docteur Marthe-Rose, médecin à la faculté d'Orsay, le docteur Decoux, médecin et tabacologue à l'hôpital d'Orsay et le producteur Patrick Vinocourt, au cours du débat qui a suivi la projection.



Soirée France 3 "Fumer tue"

Quelle est la tendance actuelle chez les jeunes ?

« Il y a, chez les jeunes, des modifications de comportements dues à l'augmentation du prix du tabac. Chez les 18-25 ans, en 2000, il y avait 50% de fumeurs réguliers, c'est-à-dire fumant tous les jours.

Aujourd'hui, les chiffres ont diminué mais il s'agit de chiffres issus des ventes : ils ne prennent pas en compte l'éventuelle consommation de contrebande. Par ailleurs, il est très difficile d'inciter certains jeunes à venir consulter, ils ne se projettent pas sur le long terme alors qu'une personne de 40-50 ans, qui a déjà eu des problèmes de santé, verra une utilité à la consultation. La simple

connaissance du risque ne suffit pas à modifier un comportement.

En ce qui concerne la différence hommes/femmes, elle n'est plus d'actualité puisque les femmes fument autant que les hommes. On craint pour l'avenir qu'il y ait autant de cancer du poumon que de cancer du sein chez les femmes. »

Est-ce qu'en réduisant les doses de tabac, on réduit les risques ?

« Il est évidemment préférable de s'arrêter de fumer complètement pendant 6 mois que de réduire les doses en continuant à fumer régulièrement. Les cigarettes contiennent des toxines qui sont très mauvaises pour le sang, pour le cœur et pour le cerveau mais qui partiront en quelques jours à l'arrêt. Il se peut cependant qu'il y ait des dégâts définitifs : une partie des artères bouchée et le risque de cancer ; il faut plusieurs années pour sortir complètement de la

LA FUMÉE DU TABAC ET SES EFFETS SUR LA SANTÉ

La fumée de tabac est produite à partir d'un cône de combustion porté à 1000°C quand le fumeur "tire" sur sa cigarette. Le tabac non brûlé contient plus de 2500 composés chimiques, ce qui comprend les pesticides appliqués pendant la cultu-

re et les nombreux additifs ajoutés au cours du processus de fabrication. La fumée de cigarette contient plus de 4000 produits chimiques, dont au moins une cinquantaine sont reconnus comme cancérigènes chez les humains et les animaux. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit si nocive et soit

responsable d'effets graves sur la santé. La fumée de tabac contient des substances telles que le monoxyde de carbone (présent dans les gaz d'échappement d'automobile), l'acétone (présent dans les décapants de peinture), le cyanure d'hydrogène (poison utilisé dans les

chambres à gaz), l'ammonium (utilisé dans les engrais), le mercure, le plomb, le benzène, le cadmium (utilisé dans les batteries d'automobile), le formaldéhyde, l'arsenic, le toluène (utilisé dans les solvants industriels), le phosphore (utilisé dans le Ratol)...



(perdu)

zone à risques. Selon les cas, il faut 5, 10 ou 15 ans pour revenir au risque zéro. Toutefois, même un arrêt bref de la cigarette est payant. Quelqu'un qui va s'arrêter un an, pour nous, c'est un succès, pas un échec, il est difficile de s'arrêter complètement la première fois.

Chez les fumeurs qui fument tout au long de leur vie, les risques de souffrir d'un cancer du poumon ou d'une maladie pulmonaire obstructive chronique augmentent en fonction du nombre de cigarettes fumées. Les fumeurs réguliers vivent en moyenne 10 ans de moins que les non-fumeurs.

Il faut aussi se méfier des marques dites douces ou légères : les taux de rendement indiqués sur les paquets correspondent en réalité aux rendements réalisés par des machines à fumer qui fument toujours de la même façon. Or le fumeur, lui, tire plus ou moins sur sa cigarette : sur une cigarette «light», il aura justement tendance à tirer davantage ou il voudra enlever le filtre pour améliorer le rendement.»

Peut-on réellement s'arrêter de fumer et est-ce vraiment une question de volonté ?

« La volonté ne suffit pas chez les personnes dépendantes, il faut plus : des motivations et entretenir ces motivations. Il faut également du courage pour passer d'une chose que l'on sait faire à une chose que l'on ne sait pas car, comme dit le personnage du film «Fumer Tue» : je sais bien fumer, je ne sais pas bien ne pas fumer... »

Puis, pour entretenir cette chose qu'on sait un peu faire mais pas bien, il ne faut pas de la volonté, il faut de la bonne volonté ».

Jeunes sans tabac

Selon l'enquête 2003 de Paris Sans Tabac, alors que le taux de tabagisme quotidien des collégiens et lycéens était stable depuis 10 ans à 25% (22% chez les garçons et 27% chez les filles), on assiste en 2002-2003 à une baisse historique du tabagisme.

Il n'y a « plus que » 20% des jeunes scolarisés dans les collèges et lycées de Paris qui fument quotidiennement (23% des filles et 16% des garçons). La baisse est plus importante chez les garçons avec un quart de fumeur en moins (-27%) que chez les filles où elle n'est que d'un septième (-14%). Cette diminution du taux de fumeurs touche toutes les tranches d'âges et ne s'accompagne pas d'une augmentation du taux d'ex-fumeurs qui reste en dessous de 5% : on assiste bien à une baisse de l'initiation du tabagisme. Cette baisse fait suite à un changement de l'image du tabac chez les jeunes qui n'est plus une « norme » obligatoire. On peut maintenant s'intégrer à un groupe sans être fumeur.

L'association Paris Sans Tabac, qui conduit cette enquête, intervient ainsi par diverses actions auprès de 25 000 élèves chaque année et ceci dans plus de 100 établissements. A la demande du rectorat, tous les médecins scolaires et toutes les infirmières scolaires de l'Académie de Paris ont été formés à la prise en charge du tabagisme par Paris Sans Tabac. Ces bons résultats prouvent la pertinence des actions

conduites en direction des jeunes scolarisés, ils sont une invitation à intensifier les efforts vers un système scolaire totalement débarrassé du tabac afin que les jeunes n'en sortent plus dépendant de la cigarette. L'université d'Orsay a déclaré, elle aussi, la guerre au tabac et a été proclamée « Université sans tabac ». Mais les actions réalisées n'opèrent pas concrètement du jour au lendemain. De nombreux efforts ont été fait mais certaines règles sont difficiles à appliquer sur un campus. L'affichage ne suffit pas. Le service de médecine s'est beaucoup investi l'année dernière avec des journées d'information collectives, un projet d'installation d'une permanence pour introduire le doute chez le fumeur et lui faire entamer une démarche de préparation à l'arrêt. « L'étudiant a du mal à faire la démarche de prendre rendez-vous pour une consultation. Souvent il pense pouvoir gérer le problème tout seul, sans aide. On peut permettre d'apprendre, pour être mieux informé pour arriver ensuite à un sevrage définitif. Cette étape d'information est nécessaire car les jeunes ont souvent de mauvaises informations. Par exemple, j'entends souvent : "je fume mais je fais beaucoup de sport". Ce n'est pas du jour au lendemain que la loi Evin sera respectée partout mais je pense que l'on va y arriver », témoigne le docteur Marthe-Rose, médecin à la faculté d'Orsay.

une fleur bien méritée pour Orsay !



Vue sur le jardin de Monsieur Jean Meunier, 2^{ème} prix dans la catégorie «décor installé sur la voie publique».

Vous avez apprécié votre ville cet été avec ses jolies couleurs ? Vous n'êtes pas les seuls ! Le département et la région ont bien récompensé tous les efforts réalisés par l'équipe municipale pour améliorer notre cadre de vie.

Dans le concours départemental des villes et villages fleuris, la Commune d'Orsay obtient le 2^{ème} prix dans sa catégorie (commune de 15 001 à 30 000 habitants), ex æquo avec la ville de Longjumeau.

La Commune remercie tous les participants au concours de fleurissement qui ont très largement contribué à égayer notre ville le temps d'un été. Des félicitations spéciales reviennent plus particulièrement à Monsieur Jean Meunier, demeurant au 12 rue de Chateaufort, qui obtient le deuxième prix du palmarès dans la catégorie «décor fleuri installé sur la voie publique».

Attachée à la qualité du cadre de vie et de son environnement, c'est tout naturellement que la Commune a choisi de participer à ces concours. Déjà, en 2003, elle avait remporté le 3^{ème} prix au concours départemental de fleurissement. C'est pourquoi elle a, cette année encore, poursuivi ses efforts de manière très significative, en aménageant une surface de massifs fleuris de 1 000 m², soit 19 505 plantes au sol et 13 335 plantes hors sol (suspensions, jardinières et balconnières).

Le concours régional de fleurissement a aussi primé la ville d'Orsay en lui décernant une fleur ! Ce concours a pour vocation de promouvoir et d'encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie. Cette récompense est une grande première pour la Commune d'autant qu'elle concourait pour la première fois, cette année.

Petite histoire des villes et villages fleuris : tout commence en Alsace !

La première initiative nationale de fleurissement revient à Monsieur Robert Buron, Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme en 1959 qui montrait un très grand intérêt pour l'architecture et l'esthétique spectaculaires des villes alsaciennes. Il créa un service au sein du Commissariat Général au Tourisme, destiné à inciter les Français à fleurir leurs villes, villages, maisons ou fermes. Ce projet fut accueilli avec succès : 600 communes y adhérèrent et s'engagèrent sérieusement dans cette démarche. Ce fut le début d'une longue tradition florale en France...

Les concours, comment ça marche ?

Le concours départemental

Organisé par le Conseil Général, celui-ci dresse tout d'abord un palmarès départemental qu'il envoie au jury régional. Sa deuxième mission est de sélectionner, parmi les communes qu'il visite, celles susceptibles de concourir à l'échelon régional.

A l'échelon régional

Un jury régional composé d'élus, de personnalités qualifiées et de professionnels de l'horticulture, visite les communes proposées par les départements. Il établit tout d'abord un palmarès régional, puis attribue aux communes gagnantes les 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} fleurs et leur décerne le panneau "ville/village fleuris".

Les critères d'évaluation

L'attribution du label « Ville Fleurie » ou « Village Fleuri » s'effectue selon une charte précise basée sur deux séries de critères. Le cadre végétal de la commune (arbres, arbustes, fleurs) compte pour 55% de la note finale et les efforts faits par la commune pour améliorer le cadre de vie comptent pour 45% (propreté, respect de l'environnement, embellissement du cadre bâti, maîtrise de la publicité, actions d'animation, de sensibilisation et de participation des habitants au fleurissement).



Le samedi 16 octobre, des jeunes d'Orsay ont été invités à visiter le centre national d'entraînement de football de Clairefontaine. Chacun a pu rêver de devenir le nouveau Zidane !



Pendant l'été, la rue de Courtabœuf a été entièrement refaite. Le 25 septembre, la Mairie accueillait au Cours Autin, riverains et parents d'élèves pour un pot d'inauguration.



Le samedi 2 octobre, les parents d'élèves des écoles du Centre ont pu visiter et admirer les travaux de la nouvelle cuisine centrale, destinée à assurer 400 repas par jour, chauds et de qualité irréprochable.



Le jeudi 21 octobre, l'Amicale des Retraités d'Orsay a organisé sa sortie-surprise à Saulx-lès-Chartreux.



Le 9 octobre, Dominique Denis, Maire-Adjoint, a accompagné les lauréats du concours des balcons fleuris au Château de Chaumont pour une visite guidée du Parc.



Le 6 novembre, Orsay a reçu les félicitations du Comité National du Bicentenaire de la naissance de George Sand pour le nombre et la qualité des manifestations, patronnées par Madame Marie Lauriat, déléguée aux Affaires culturelles d'Orsay.





La Paroisse St-Martin - St-Laurent a accepté d'accueillir le tableau de Monsieur Norman Far.

Les Cavaliers de l'Apocalypse à l'église Saint-Martin Saint-Laurent



La messe de rentrée fut l'occasion de l'inauguration du diptique « Les Cavaliers de l'Apocalypse » de Norman Far, artiste peintre, sculpteur et écrivain français. L'œuvre a été gracieusement offerte par l'épouse et veuve de l'artiste, Madame Karin Dupont-Far, à l'association Saint-Martin Saint-Laurent.

Une centaine de paroissiens était présente lors de l'inauguration du tableau « Les Cavaliers de l'Apocalypse », une œuvre aux dimensions spectaculaires (2,5m sur 1,9m) qui orne désormais les murs de l'église Saint-Martin Saint-Laurent. Après la lecture de l'Evangile de Saint Jean sur les Cavaliers de l'Apocalypse, Monsieur Arviset, responsable de l'Association Saint-Martin Saint-Laurent, le Père Emmanuel Bidzogo ainsi que Marie-Hélène Aubry, Maire d'Orsay, ont prononcé quelques mots de remerciements à Madame Dupont-Far et souhaité la bienvenue... au tableau ! Dans une atmosphère ouverte et chaleureuse, après une présentation du tableau, Madame Dupont-Far a exprimé son contentement de voir une telle œuvre exposée dans ce lieu de culte : « Pour moi, la présence de ce tableau dans l'église a un caractère d'évidence ».

« Les Cavaliers de l'Apocalypse », œuvre majeure de Norman Far réalisée en 1964, s'inscrit dans une suite de travaux d'inspiration biblique. Norman Far, qui peignait exclusivement à la cire – ce qui permet une meilleure conservation des couleurs – est considéré comme un artiste d'influence ésotérique hors du temps. Chargées de symbolisme, parfois même quelque peu impressionnistes, ses œuvres nous comblent par leur richesse en couleurs et formes qui appellent notre imaginaire à toutes les interprétations possibles : « chacun peut ressentir à sa façon » explique Karin Dupont-Far.

Tous les Orcéens sont invités à venir admirer cette magnifique peinture aux mouvements ondulatoires avec un seul mot d'ordre : laisser votre sensibilité faire son œuvre.



Grand concours d'illuminations de Noël : bravo aux gagnants !

Façades illuminées :

1^{er} : M. et Mme Loison - 2^{ème} : M. et Mme Bride

3^{ème} : M. et Mme Do Ahn

Balcons et fenêtres :

1^{er} : Mme Cheronnet - 2^{ème} : M. et Mme Boisserie

3^{ème} : Mme Laignau

Commerces :

1^{er} : Jacques Coiffure (photo ci-dessus)

2^{ème} ex-aequo : La Marelle et Anatis



Le 1^{er} décembre, tous les nonagénaires ont été fêtés lors du déjeuner de Noël organisé par la Mairie pour les Anciens d'Orsay.

L'École Ste-Suzanne a pu installer des jeux pour les enfants de sa classe spécialisée grâce à un don généreux du Rotary. Madame Decarli, la Directrice, a remercié Monsieur François Gauthier, Président du Rotary d'Orsay, et Marie-Hélène Aubry, pour l'aide des services techniques municipaux qui ont assuré la pose des jeux.



La Semaine du Goût a célébré l'année de la Chine dans les cantines scolaires d'Orsay

Dicos d'Or... say Voici les gagnants !

La dictée des scolaires

CM 1

- 1^{er} prix : Tanguy Racine, École Ste-Suzanne
- 2^{ème} prix : Florence Augot, École du Centre
- 3^{ème} prix : Léonie Saudou, École du Guichet
- 4^{ème} prix : Nicolas Reynet, École du Guichet
- 5^{ème} prix : Péma Mourier, École du Centre

CM 2

- 1^{er} prix : Neil Ingle, École de Mondétour
- 2^{ème} prix : Laureline Mosser, École du Guichet
- 3^{ème} prix : Marion Jancovici, Cours Secondaire d'Orsay
- 4^{ème} prix : Noémie Bonnet, École du Centre
- 5^{ème} prix : Mélanie Bruyère, École de Mondétour

La dictée toutes catégories

BENJAMINS

- 1^{er} prix : Mélusine Blondel
- 2^{ème} prix : Marion de Bouard
- 3^{ème} prix : Tom Devianne

CADETS

- 1^{er} prix : Marion Kunne
- 2^{ème} prix : Coralie-Anne Mosser
- 3^{ème} prix : Loup Coudray

JUNIORS

- 1^{er} prix : Guillaume Narguet
- 2^{ème} prix : Camille Thomas

SENIORS

- 1^{er} prix : Françoise Emery
- 2^{ème} prix : Françoise Lacoste
- 3^{ème} prix : Gérard Rageau

PRIX HORS CATÉGORIE

Patrick Marigil

PRIX DU MEILLEUR ORCÉEN

Benoît Mosser



Le 11 novembre dernier, des élèves de l'école du Centre sont venus rendre hommage aux Poilus de la Grande Guerre.



Goûter de Noël des enfants du Personnel de la Mairie : la remise des cadeaux et la venue du Père Noël ont fait des heureux !



Le 17 décembre dernier, les fêtes de fin d'année à Orsay ont été l'occasion de rencontrer le Père Noël et ses lutins...



Le 26 novembre dernier, la dictée des scolaires sur le thème du cirque a été lue par Marie-Hélène Aubry

La réforme *du nom*

(LOI DU 4 MARS 2003 – DÉCRET DU 29 OCTOBRE 2004)

La loi du 4 mars 2004 relative à la réforme du nom entre en application le 1^{er} janvier 2005. Elle supprime le vocable «nom patronymique» et le remplace par le «nom de famille» d'une part, et d'autre part, instaure une faculté de choix pour les parents pour ce qui concerne le nom qu'ils souhaitent donner à leur(s) enfant(s).

En cas de désaccord entre les parents, ou en l'absence de choix, l'enfant légitime prend le nom du père et l'enfant naturel celui du premier parent qui l'a reconnu.

2- Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2005

1- Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2005

A tout enfant, légitime ou naturel reconnu par ses deux parents, né à partir du 1^{er} janvier 2005, il pourra être donné soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les noms accolés des 2 parents dans l'ordre choisi par eux.

Exemple : le père DUPONT et la mère MARTIN auront 4 possibilités de choix de nom de famille pour leur bébé Louis né le 2 janvier 2005 :

Il pourra s'appeler : Louis DUPONT
Louis MARTIN
Louis DUPONT-MARTIN
Louis MARTIN-DUPONT

Le choix de l'option s'opère sous la forme d'une déclaration conjointe des 2 parents faite par écrit et remise au moment de la déclaration de naissance de l'enfant.

Il est important de noter que :

■ Le nom de famille choisi pour le 1^{er} enfant vaut pour tous les autres enfants du couple afin de préserver l'unité de la fratrie.

■ Les enfants bénéficiant du double nom ne pourront à leur tour transmettre qu'un seul nom chacun ; exemple : l'enfant Louis du couple DUPONT-MARTIN a eu comme nom de famille DUPONT-MARTIN – il épouse Mademoiselle Lise DURAND-ROBERT ; ils auront le choix entre 12 noms de famille et leur enfant pourra s'appeler :

DUPONT, MARTIN, DURAND, ROBERT
DUPONT-DURAND ou DURAND-DUPONT
DUPONT-ROBERT ou ROBERT-DUPONT
MARTIN-DURAND ou DURAND-MARTIN
MARTIN-ROBERT ou ROBERT-MARTIN

■ La faculté de choix ne peut être exercée qu'une seule fois et est irrévocable.

La nouvelle loi s'applique pendant 18 mois à partir du 1^{er} janvier 2005 aux enfants nés après septembre 1990.

Selon qu'il s'agit d'enfants légitimes ou naturels, âgés de moins de 13 ans au 1^{er} septembre 2003, les parents pourront obtenir le changement de nom par déclaration d'adjonction ou de changement de nom.

Pour les enfants légitimes (qui portent actuellement le nom du père), les parents pourront demander par déclaration l'adjonction du nom de la mère en deuxième position et faire ainsi bénéficier leurs enfants des 2 noms.

Exemple : l'enfant Pierre MARTIN né le 30 août 1996 du couple père MARTIN/mère LAFONT pourra s'appeler Pierre MARTIN-LAFONT

Les enfants naturels portent le nom du père s'ils ont été reconnus d'abord par le père ou simultanément par les 2 parents, ou alors le nom de la mère en cas de reconnaissance d'abord par la mère.

Pour eux, les parents choisiront soit de leur donner par substitution le nom de l'autre parent, soit d'accoler leur 2 noms dans l'ordre qu'ils désirent.

Exemple : l'enfant Pierre DUBOIS, fils de Jean PERRIN et Marie DUBOIS, pourra s'appeler soit Pierre PERRIN, soit Pierre PERRIN-DUBOIS ou Pierre DUBOIS--PERRIN.

Cette déclaration doit être faite au plus tard le 30 juin 2006 à la mairie du domicile des parents.

■ Là aussi, le choix fait pour l'aîné vaut pour les autres enfants du couple.

Toutes précisions à propos de ces nouvelles dispositions peuvent vous être données par le service Etat Civil de la mairie (Tél : 01 60 92 80 51 ou 01 60 92 80 64)

→ PERMIS DE DÉMOLIR

M. Escande, 7 rue de l'Yvette, démolition d'un garage et d'un atelier, accordé le 11/06/04 **Mme Malki**, 5 rue Circulaire, démolition d'un garage et d'une buanderie, accordé le 11/06/04 **M. Guedes Pereira**, 82 rue de Paris, démolition d'un pavillon pour construction d'un immeuble collectif, accordé le 11/06/04 **M. et Mme Damota**, 82 bd de Mondétour, démolition d'un pavillon, accordé le 25/06/04 **Commune d'Orsay, le Maire, Mme Aubry**, La Bouvêche, démolition d'un bâtiment vétuste, accordé le 07/07/04 **M. et Mme Pichon**, 10 av. Parrat, démolition d'un poulailler et d'un clapier, accordé le 22/07/04 **M. Stoltz**, 34 rue du Val d'Orsay, démolition d'une habitation vétuste, accordé le 22/07/04.

→ DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

M. Mauroy, 13 ter rue du Bocage, édifier une clôture, accordé le 03/06/04 **M. Pape**, 23 av Saint Laurent, création d'une terrasse, accordé le 03/06/04 **M. Magnier**, 39 rue Lamartine, édifier une clôture, accordé le 03/06/04 **Mme Delvert**, 8 rue des Hucherries, réfection de toiture, accordé le 03/06/04 **Mme Canadilla Mora**, 36 avenue des Pinsons, édifier une clôture, accordé le 03/06/04 **M. Jassaud**, 61 rue Charles de Gaulle, pose de châssis de toit, accordé le 14/06/04 **Mme Pichon**, 10 avenue Parrat, modification de la façade et fermeture d'un loggia, accordé le 14/06/04 **M. Brulon**, 26 av Parrat, remplacement de châssis de toit, accordé le 14/06/04 **M. Sadat**, 32 rue de la Troche, création d'une véranda, accordé le 14/06/04 **M. Metral-Boffod**, 10 bis rue du Parc, édifier une piscine, accordé le 14/06/04 **M. Maudemain**, 9 rue Boursier, modification de l'aspect extérieur, accordé le 16/06/04 **Mme Queno**, 39 bis rue de Versailles, modification de l'aspect extérieur, accordé le 18/06/04 **M. et Mme Guoin**, 10 rue des Pâquerettes, pose d'un châssis de toit, accordé le 18/06/04 **M. et Mme Guoin**, 10 rue des Pâquerettes, remplacement d'un châssis de toit, accordé le 21/06/04 **M. Houyere**, 8 rue Loris Junec, édifier un abri de jardin, accordé le 21/06/04 **Eglise Evangélique d'Orsay-les Ulis**, 66 bd de Mondétour, modification de l'aspect extérieur et édification d'une clôture, accordé le 23/06/04 **Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, M. Lamy**, 26 rue Charles de Gaulle, aménagement d'un local d'activité, service emploi, accordé le 23/06/04 **M. De Rougemont**, 40 rue Mademoiselle, extension d'un pavillon, accordé le 28/06/04 **M. Le Vaguerèse**, 11 rue du Bocage, édifier une clôture, accordé le 28/06/04 **M. Da Costa**, 27 bis rue du Parc, édifier un barbecue, accordé le 28/06/04 **M. et Mme Mesa**, 12 rue des Trois Fermes, édifier une véranda, accordé le 05/07/04 **Mme Xi Zhang**, 8 av. de Villeziens, transformation d'un garage en bureau, accordé le 06/07/04 **M. Pages**, 16 rue des Pâquerettes, extension d'un pavillon, accordé le 06/07/04 **M. et Mme Boireau**, 4 bd de Mondétour, modification de la façade, accordé le 06/07/04 **M. Bessières**, 31 allée de Persépolis, édifier une clôture, accordé le 16/07/04 **M. de Rego**, 21 rue de la Ferme, pose d'un châssis de toit, accordé le 16/07/04 **M. Lachère**, 28 allée de Persépolis, aménagement de combles, accordé le 22/07/04 **M. Esquieu**, 6 av. des Pierrots,

édifier une clôture, accordé le 22/07/04 **SCI des Pinsons représentée par Mme Leuba**, 57 av. des Pinsons, édification d'une clôture, accordé le 28/07/04 **M. Desamber**, 27 rue Charles de Gaulle, pose de châssis de toit, accordé le 03/08/04 **SFR représentée par Sofratev M. Mounier**, 15 rue Georges Clémenceau, pose d'antenne, accordé le 03/08/04 **Mme Brechot**, 12 rue Boursier, réalisation d'un ravalement, accordé le 06/08/04 **Mme Coutant**, 12 rue Archangé, réalisation d'un ravalement, accordé le 13/08/04 **M. Gastiger**, 4 rue d'Orgeval, réalisation d'un ravalement, accordé le 17/08/04 **Bouygues Télécom M. Bertrand**, 15 rue Georges Clémenceau, implantation de 3 mâts supports d'antennes et d'une armoire technique, accordé le 17/08/04 **M. Knudsen**, 26 av. des Cottages, édifier un pylône, accordé le 17/08/04 **Orange Télécom, M. Richaud**, le Parc de Launay, création d'un relais de radiocommunication, accordé le 17/08/04 **Mme Peignaux**, 49 rue François Leroux, aménagement de combles, accordé le 23/08/04 **OGEC Saint Suzanne M. Cuny**, 3 av. du Maréchal Foch, modification de la façade, accordé le 24/08/04 **M. Veyrac**, 26 allée de Kanuméra, transformation d'une partie de garage en salle de bain, accordé le 30/08/04 **M. Dufour**, 9 rue Boursier, pose de châssis de toit, accordé le 02/09/04

→ PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Schweitzer, 94 rue de Lozère, édifier un pavillon, accordé le 16/06/04 **M. Schenten**, 42 av. de la Cure d'Air, création d'une terrasse, accordé le 22/06/04 **M. et Mme Damota**, 82 bd de Mondétour, construction d'un pavillon, accordé le 25/06/04 **M. et Mme De Oliveira**, 29 rue Aristide Briand, édifier un pavillon, accordé le 30/06/04 **SCI 2AGP M. Pereira**, 82 rue de Paris, édifier un immeuble à usage d'habitation, accordé le 05/07/04 **M. et Mme Custodio**, 30 rue de Lozère, édifier un pavillon, accordé le 06/07/04 **M. Brugnolo**, 133 bis rue Aristide Briand, extension d'un pavillon, accordé le 07/07/04 **M. Stoltz**, 34 rue du Val d'Orsay, édifier un pavillon, accordé le 19/07/04 **M. et Mme Mellouk**, 30 rue de Lozère, édifier un pavillon, accordé le 10/08/04 **M. Rougier et Melle Xerri**, 128 av. des Bleuets, édifier un pavillon, accordé le 10/08/04 **M. Pezot**, 25 rue du Parc, extension d'un pavillon, accordé le 18/08/04 **M. Sinopoli**, 40 rue de Monthéry, extension d'un pavillon, accordé le 18/08/04 **M. Till**, 10 impasse de Verdun, création d'une terrasse, accordé le 18/08/04 **M. Marques**, 34 bis rue du Parc, édifier un pavillon, accordé le 20/08/04 **M. Mauge**, 30 rue de Launay, extension d'un pavillon, accordé le 23/08/04 **M. et Mme Klein**, 54 rue de Paris, extension d'un pavillon, accordé le 24/08/04 **M. da Costa**, 1 bis rue Louis Scocard, édifier un immeuble à usage d'habitation, accordé le 25/08/04

RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS TEMPORAIRES, TRENTENAIRES ET CINQUANTENAIRES ÉCHUES.

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2223-15 et R 2223-5 ; **Vu** l'arrêté municipal n° 93-77 en date du 15 juin 1993, portant réglementation de la police du cimetière ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la date et les modalités de reprise des terrains affectés aux sépultures temporaires, trentenaires et cinquantenaires non renouvelées ;

Considérant l'insertion d'un article dans le bulletin municipal invitant les concessionnaires ou leurs ayants cause à effectuer les formalités de renouvellement des concessions temporaires, trentenaires et cinquantenaires échues ;

ARRÊTE :

Article 1 - Les terrains concédés pour une période de quinze ans avant le 1^{er} janvier 1990, de trente ans avant le 1^{er} janvier 1975, et de cinquante ans avant le 1^{er} janvier 1955 qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement dès l'année d'expiration des contrats correspondants, et qui n'en feront pas dans les deux années suivantes, seront repris par la commune le 1^{er} janvier 2007.

Article 2 - La commune disposera des terrains échus et rendus libres de corps pour remise en service, à l'exception de ceux dans lesquels les dernières inhumations remonteraient à moins de cinq ans.

Article 3 - Afin de compléter l'information des familles en ce qui concerne l'expiration de leurs concessions, des affiches seront apposées aux portes du cimetière, du bureau de la conservation et en mairie. Des écriteaux seront également placés sur les tombes concernées.

Article 4 - Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements et qui n'auront pas été repris par les familles, seront enlevés et mis en dépôt dans la partie du cimetière réservée à cet effet. Ils seront tenus à disposition des personnes qui les réclameront au bureau de la conservation, en justifiant de leurs droits, dans le délai d'un an et un jour, soit à compter du 2 janvier 2008.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux portes de la mairie et du cimetière, publié dans le bulletin municipal et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

→ dimanche
16 janvier

Galette pour les
jeunes d'Orsay
Salle Jacques Tati

→ samedi
29 janvier

Forum des métiers
pour les lycéens
(organisé par le Rotary)

→ samedi
5 février

Forum d'orientation
(service jeunesse)

→ du mardi 8 au
dimanche 13
février

Semaine du piano
(ENMD)

→ samedi 19
février

Spectacle folklore
portugais
Salle Jacques Tati

→ vendredi 4 au
dimanche
13 mars

Le printemps
des poètes

→ samedi
5 mars

Salon
Toutes Collections
Salle Jacques Tati

→ samedi
12 mars

Grand Carnaval

→ du vendredi
18 au lundi
21 mars

Bourse aux vêtements
salle Jacques Tati (AFO)

→ dimanche
20 mars

Concert Amnesty
International
La Bouvêche

→ du mercredi
23 mars au
dimanche 3 avril

Exposition Municipale
La Bouvêche

→ samedi
26 mars

Concert de rock
Salle Jacques Tati



→ samedi
2 avril

Fête des enfants
salle Jacques Tati (ASO)

→ dimanche
17 avril

Exposition
Naturellement
Parc
Eastcambridgeshire